



# Bulletin Officiel

N° 5827 Mardi 02 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

ATTIJARI BANK	2
SERVICOM	2

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE	3-5
------------	-----

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -	6-10
-----------------------------	------

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »	11-15
-----------------------------	-------

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA 1	16
---------------------------	----

### COMMUNIQUES DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	17-18
TUNISIE LEASING ET FACTORING	19

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ATTIJARI LEASING – AGO -	20
AMI ASSURANCES – AGE -	21
BANQUE DE L'HABITAT - BH – AGO -	21
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE – AGO -	22

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

ATTIJARI LEASING – AGO -	23-24
AMI ASSURANCES – AGE -	25
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE – AGO -	26-27

### INFORMATIONS POST AGO

AL KHOUTAF	28-31
------------	-------

### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2018-2 »	32
-----------------------------------	----

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION ET MISE A JOUR DU PROSPECTUS D'EMISSION

LA GENERALE OBLIG – SICAV	32
---------------------------	----

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCL -
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE -
- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – ASTREE -

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCL -
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE -

**COMMUNIQUE DU CMF \***

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires d'Attijari Bank et du public qu'il a invité la banque concernée à réagir à l'article publié sur internet le 22 mars 2019 indiquant que « ... Attijari Bank, a réalisé en 2018 un résultat net en hausse de 11,6% à 144,9 millions de dinars contre 129,75 millions de dinars en 2017... »..

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, Attijari Bank a précisé ce qui suit :

La banque porte à votre connaissance que les informations publiées par certains supports médias sur le résultat net au 31 décembre 2018 sont issues des données communiquées par la banque au Groupe Attijariwafa bank. Cette communication a été faite pour les fins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank selon les normes IFRS et dans les délais spécifiques au Groupe.

Concernant le résultat net définitif de la banque, il est en cours de validation par les instances concernées et il sera publié dès son approbation.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

---

2019 - AC - 011

---

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public que la société SERVICOM a convoqué une Assemblée Générale Spéciale pour le jeudi 11 avril 2019 à l'effet de délibérer sur le report du paiement de la 5ème et de la 6ème échéance de l'emprunt obligataire « Servicom 2016 ».

L'ordre du jour et le projet des résolutions ont été publié au BO du CMF n° 5826 du Lundi 1 Avril 2019.

---

2019 - AC - 012

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»  
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>eme</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

**3. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»**

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

## **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

### **2. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### **3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

## **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

## **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

## **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

## **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

## **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars  
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL  
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

#### But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

#### Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus\***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

---

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice



- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus**\*

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus**\*.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tr](http://www.cmf.tr) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligatoire «Attijari Leasing 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE**

**Ouverture des opérations de souscriptions**

**FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Agrément du CMF N° 07-2019 du 13 mars 2019**

**ZITOUNA CAPITAL** porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions au fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I** » a été fixé au 15 mars 2019.

« **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I** » présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination :</b>	<b>FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I</b>
<b>Siège social :</b>	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
<b>Montant du fonds :</b>	50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts d'un montant nominal de 10 000 DT
<b>Date d'agrément :</b>	13 mars 2019
<b>Promoteurs :</b>	ZITOUNA CAPITAL et BANQUE ZITOUNA
<b>Gestionnaire :</b>	ZITOUNA CAPITAL
<b>Dépositaire :</b>	BANQUE ZITOUNA
<b>Distributeur :</b>	ZITOUNA CAPITAL



**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

**APPEL A CANDIDATURES  
DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA**

**I- Objet :**

LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur Indépendant pour siéger dans son Conseil d'Administration.

**II- Conditions d'éligibilité :**

Le candidat éligible au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer gratuitement auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Immeuble BNA, Rue de Syrie 14ème Etage - Tunis 1001- ou à télécharger sur le site web de la BNA : ([www.bna.tn](http://www.bna.tn)) et ce, à partir de la publication de cet avis.

**III- Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA.
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, etc.
- le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat.
- la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document "Termes de Référence".
- le curriculum vitae du candidat suivant modèle en annexe 2 du document "Termes de Référence".
- une copie de la carte d'identité nationale.
- une copie conforme des diplômes obtenus.
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat: Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.

- Suite -

- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document "Termes de Référence".
- un bulletin numéro 3: extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes.
- un certificat de non faillite datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non faillite auprès des autorités compétentes.
- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation CNSS (pour les affiliés à la CNSS) valable à la date limite de réception des offres.
- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des offres.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans les «Termes de Référence» sera automatiquement éliminé.**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : Fax : 71 832 080 – E-mail : salah.hosni@bna.tn.

**I- Remise du dossier de candidature:**

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposé directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A, -5 rue de Syrie 1001 Tunis-, **au plus tard le Mardi 16/04/2019 à 17h**, date et horaire limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

**« A NE PAS OUVRIR - APPEL A CANDIDATURES N° 02/2019»**

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA**

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par la commission désignée à cet effet.

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Tunisie Leasing et Factoring**

**Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord  
1082 Tunis Mahrajène**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring s'est réuni le vendredi 29 mars 2019, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2018 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2018.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 1 140 240 073 DT et un Résultat Net de 10 455 834 DT en baisse de 23,4% par rapport à 2017.

Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 2 473 230 782 DT et un Résultat Net de 12 869 790 DT en progression de 8,5% par rapport à 2017.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 30 avril 2019 à 11h00 au siège de la société.

Afin de doter la société des fonds propres nécessaires pour faire face au plan de renforcement de sa participation dans sa filiale Maghreb Leasing Algérie et à son augmentation de capital pour se conformer à la réglementation algérienne, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,650 Dinar par action, soit 13 % du nominal.

Les dividendes étant prélevés sur les bénéfices réalisés antérieurement à 2013, seront distribués en franchise de la retenue à la source.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 25 Avril 2019 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;
2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018;
3. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;
5. Reclassement des réserves spéciales de réinvestissement;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2018;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2018;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2019
9. Désignation de membres du Conseil d'Administration pour la période 2019-2021 :
10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE**

**SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »  
SIEGE SOCIAL : LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053, TUNIS –  
TUNISIE**

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 13 avril 2019, à douze heures (12h) au siège de la société, Cité les Pins, les Berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la situation financière de la société,
2. Continuité de l'activité conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
3. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

---

2019 - AS - 244-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 30 avril 2019 à 10Heures à l'hôtel du Lac, MOVENPICK, sis Rue du Lac Huron les berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un administrateur indépendant,
- 8- Désignation de commissaires aux comptes pour la période 2019-2020 et 2021,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

---

2019 - AS - 245-01

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 17 Avril 2019 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2018.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.
- Affectation du résultat de l'exercice 2018.
- Réaffectation des réserves à régime spécial.
- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des comités réglementaires.
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur.
- Nomination d'un commissaire aux Comptes.

**AVIS DE SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 avril 2018.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2018 avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil conclu en juin 2018 avec *ATTIJARI FINANCES & ATTIJARI INTERMEDIATION* au titre de l'émission d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser un montant de 1 000 000 Dinars, à prélever sur le compte « Réserve spéciale de réinvestissement », au niveau du compte report à nouveau, devenu disponible. Ce compte figure parmi les capitaux propres d'Attijari Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :  
D'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<b><i>Proposition Affectation du Résultat 2018</i></b>	
<b>Résultat Net 2018</b>	<b>5 593 392</b>
Report à Nouveau	2 390 570
Réserves spéciale de réinvestissement reclassées / exce 2011 (distribution en franchise de R/S)	1 000 000
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>8 983 962</b>
<b>Réserve légale de 5% et limitée à 10% du capital</b>	<b>188 654</b>
Réserves spéciales réinvestissements	<b>2 500 000</b>
Dotations à un Fonds Social	<b>150 000</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>6 145 308</b>
<b>Dividendes (1,2D par action) :</b>	<b>3 300 000</b>
Dividende en franchise de retenue à la source : 1 000 000 dinars	
Dividende soumis à la retenue à la source : 2 300 000 dinars	
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 845 308</b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 26 juin 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne au titre de l'exercice 2019 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2019 à 15 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire **nomme les administrateurs** suivants pour la **période 2019-2021** :

.....  
.....

**NEVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée .....



**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DES RESOLUTIONS**

**SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »**  
SIEGE SOCIAL : LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053, TUNIS – TUNISIE

Projet des résolutions de la société « **AMI ASSURANCES** » à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 13 avril 2019.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de la Société relatif à la situation financière de la Société, l’approuve dans sa globalité.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de la Société indiquant que les fonds propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du montant du capital social suite aux pertes cumulées subies par la Société, décide, en application de l’article 388 du Code des Sociétés Commerciales, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société mais sa continuité et la poursuite de ses activités.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de ne pas nommer de liquidateur. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dans les délais légaux, afin de statuer sur une augmentation de capital en numéraire.

Dans ce cadre, les actionnaires s’engagent d’ores et déjà à tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer sur une augmentation de capital en numéraire, et ce dans les délais légaux.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs, au Directeur Général de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d’enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

*Cette résolution est adoptée à .....*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2019.

**Première résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2018, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2018, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

**Troisième résolution :**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 de 16.318.785,150 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice	:	16.318.785,150 D
▶ Report antérieur	:	8.799.430,309 D
Total :		<b>25.118.215,459 D</b>

**Répartition :**

▶ Réserve pour réinvestissements exonérés	:	8.027.500,000 D
▶ Réserves facultatives	:	6.000.000,000 D
▶ Dividendes	:	10.800.000,000 D
▶ Report à nouveau	:	290.715,459 D
Total :		<b>25.118.215,459 D</b>

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 1,800 dinars par action de nominal 5 dinars. Les dividendes seront mis en paiement le 29 Avril 2019 et seront soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Quatrième résolution :**

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées successivement pendant les exercices 2008 à 2012, pour un montant total de 11.919.000,000D sont devenues fiscalement libres et de ce fait disponibles. L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 1.795.000,000D en réserves facultatives et ratifie l'affectation du montant de 10.124.000,000 D affecté en réserves facultatives en 2017.

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2018, à cent mille dinars (**100 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité de Risques.

#### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat de l'Administrateur M. Ahmed KAMMOUN.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes La Générale d'Audit & Conseil « GAC » représenté par Madame Selma LANGAR, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف  
المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 9 ديسمبر 2018 تنشر الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1 - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول : المصادقة على طرق وآجال استدعاء الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2017 :  
تمت المصادقة بالإجماع على التأخير بمدة أشهر بعد قفل القوائم المالية في انعقاد الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2017.

القرار الثاني : المصادقة على تقرير مجلس الإدارة

تمت المصادقة بالأغلبية على تقرير مجلس الإدارة للسنة المالية 2017.

القرار الثالث : المصادقة بالأغلبية على العمليات والاتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

القرار الرابع : المصادقة على القوائم المالية لسنة 2017

صادقت الجلسة العامة بالإجماع على القوائم المالية التي أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات 2017 خسارة بقيمة 5.758.963,742 ديناراً.

القرار الخامس : المصادقة على تخصيص النتائج :

صادقت الجلسة العامة بالإجماع على تحويل الخسارة المتعلقة بالسنة المحاسبية 2017 وقدرها 5.758.963,742 دينار إلى نتائج مؤجلة.

القرار السادس : تمت المصادقة بالإجماع على تقرير تصرف المجمع لسنة 2017 .

القرار السابع : تمت المصادقة بالإجماع على القوائم المالية المجمعة لسنة 2017 .

القرار الثامن : تمت المصادقة بالأغلبية على إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة .

القرار التاسع : تمت المصادقة بالأغلبية على إبراء ذمة المدير العام.

القرار العاشر: أقرت الجلسة العامة لأعضاء المجلس والمدير العام بالإعلام بأنهم يشغلون وظائف إدارة شركات أخرى .

القرار الحادي عشر : تمت المصادقة بالإجماع على إنتخاب أعضاء جدد لمجلس الإدارة وهم

السادة والسيدات : المنجي البجار - إستبرق المعالج - أحمد الشرفي - حسان المهيري -

وجدي العيادي - أحمد الشعبوني و سارة الشرفي ، وذلك لمدة ثلاث سنوات 2018 و 2019 و

2020 ، وتنتهي عضويتهم إثر إجتماع الجلسة العامة السنوية للمساهمين التي ستعقد في القوائم

المالية 2020.

القرار الثاني عشر : المصادقة بالإجماع على التفويض لحامل نسخة أو نظير من هذا

المحضر للقيام بإجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم

الأمر.

- Suite -

2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

ETATS FINANCIERS AU 31.12. 2017 PAGE 01 S.I.T.E.C " AL KHOUTAF" S.A

**BILAN**

Exprimé en DT

**Après Affectation du Resultat de l'exercice**

<b>ACTIF</b>	Note	<b>EXERCICE</b>	
		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	578 454,756	578 454,756
Moins Amortissements		-570 361,534	-564 677,279
<b><u>VALEUR NETTE</u></b>		<b>8 093,222</b>	<b>13 777,477</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	36 535 982,618	37 152 203,461
Moins Amortissements		-23 819 658,948	-23 333 217,729
<b><u>VALEUR NETTE</u></b>		<b>12 716 323,670</b>	<b>13 818 985,732</b>
* Immobilisations financières	3	3 371 226,216	3 379 239,886
Moins Provisions		-3 301 498,216	-1 785 263,504
<b><u>VALEUR NETTE</u></b>		<b>69 728,000</b>	<b>1 593 976,382</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b><u>12 794 144,892</u></b>	<b><u>15 426 739,591</u></b>
* Autres Actifs Non Courants	4	0,000	16 224,341
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>12 794 144,892</u></b>	<b><u>15 442 963,932</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
* Stocks	5	2 471 994,132	3 501 043,016
Moins Provisions		-22 461,265	-17 020,167
<b><u>VALEUR NETTE</u></b>		<b><u>2 449 532,867</u></b>	<b><u>3 484 022,849</u></b>
* Clients et comptes rattachés	6	2 369 991,550	1 785 243,969
Moins Provisions		-388 932,928	-378 911,507
<b><u>VALEUR NETTE</u></b>		<b><u>1 981 058,622</u></b>	<b><u>1 406 332,462</u></b>
* Autres actifs courants	7	1 128 085,230	959 607,042
* Placement et autres actifs financiers	8	7 517,488	7 234,480
* Liquidités et équivalents de liquidités	9	284 524,700	97 417,141
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>5 850 718,907</u></b>	<b><u>5 954 613,974</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>18 644 863,799</u></b>	<b><u>21 397 577,906</u></b>

- Suite -

ETATS FINANCIERS AU 31. 12. 2017 PAGE 02 S.I.T.E.C "AL KHOUTAF" S.A

**BILAN**

Exprimé en DT

Après Affectation du Resultat de l'exercice

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	EXERCICE	
		2017	2016
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>- CAPITAUX PROPRES</u></b>			
* Capital	10	9 000 000,000	9 000 000,000
* Réserves		859 147,597	859 147,597
* Primes d'émission d'actions		576 585,000	576 585,000
* Autres capitaux propres		7 817 834,412	7 890 567,462
* Résultats reportés		-13 665 743,165	-7 906 779,423
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u></b>		<b><u>4 587 823,844</u></b>	<b><u>10 419 520,636</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>- PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
* Emprunt à plus d'un An	11	2 631 834,703	2 728 529,112
* Dépôt et cautionnement reçus		19 875,000	19 875,000
* Provisions pour risques et charges		383 872,500	387 293,500
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>3 035 582,203</u></b>	<b><u>3 135 697,612</u></b>
<b><u>- PASSIFS COURANTS</u></b>			
* Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 847 284,843	2 312 248,218
* Autres passifs courants	13	3 362 809,075	1 988 903,131
* Concours bancaires et autres passifs financiers	14	4 811 363,834	3 541 208,309
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>11 021 457,752</u></b>	<b><u>7 842 359,658</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>14 057 039,955</u></b>	<b><u>10 978 057,270</u></b>
<b><u>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>18 644 863,799</u></b>	<b><u>21 397 577,906</u></b>

- Suite -

## 3 - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2017

	capital social	réserves légalés	autres capitaux propres	résultats reportés	résultat de l'exercice	primes d'émission	total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	9000 000	859147,60	7 817 834,41	-7 906 779,42	-5 758 963,74	576 585,00	4 587 823,844
affectation du resultat 2017				-5 758 963,74	5 758 963,74		
Solde au 31/12/2017 après affectation	9000 000	859147,597	7 817 834,41	-13 665 743,17	0,00	576 585,00	4 587 823,844

**AVIS DE SOCIETES**

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**« HL 2018-02 »**

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**HL 2018-02**» de 30 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 DT, ouvertes au public le 27 décembre 2018, ont été clôturées le **27 mars 2019**, pour un montant de **15 500 000 DT**.

---

2019 - AS - 251-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**Modification de la composition du comité de gestion et mise à jour du prospectus d'émission**

**LA GENERALE OBLIG- SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

LA GENERALE OBLIG-SICAV informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni en date du 20 avril 2018, a décidé de modifier la composition du comité de gestion de la SICAV comme suit :

- M. Mourad KALLEL : Président Directeur Général de la SICAV
- M. Mehdi BACH HAMBA : Directeur Général de la Compagnie Générale d'Investissement
- Mme. Jihène HAMMAMI : Gestionnaire du portefeuille de la SICAV

Le prospectus de LA GENERALE OBLIG-SICAV mis à jour sous le numéro 01-411/A001 en date du 1er avril 2019 tenant compte de la modification précitée et de la modification du mode d'affectation des résultats de la SICAV, ainsi que les statuts de la SICAV mis à jour, seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV, sise au 16, Avenue Jean Jaurès- 1001 Tunis et auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse (siège social et agences).

---

2019 - AS - 252-01



**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,231	181,258		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,451	123,476		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,805	104,823		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,727	108,761		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,515	108,539		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,988	103,008		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,238	105,256		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,650	43,655		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,180	30,186		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,136	16,140		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,797	117,812		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,146	1,146		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,995	107,015		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,644	10,645		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,215	148,242		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,839	10,841		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,664	1,666		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,006	59,013		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,154	127,197		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,710	116,829		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,035	133,827		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	496,683	496,063		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,021	126,014		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	131,655	131,381		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,926	129,786		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,410	110,212		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,415	108,297		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,559	166,590		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,704	99,542		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	113,930	113,903		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	172,434	173,018		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	145,996	146,416		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,425	108,443		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,381	22,285		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2025,143	2041,526		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	123,092	123,530		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,435	159,951		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	195,729	197,312		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,978	17,921		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,698	2,759		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,390	2,433		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,893	76,822		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,179	1,205		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,181		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,132	1,149		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,101	1,122		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,064	121,973		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,302	128,881		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1111,469	1135,062		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,639	11,855		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,295	10,378		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,259	97,058		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,722	110,755
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,305	104,317
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,231	107,246
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,232	105,251
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	107,085	107,108
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,211	109,227
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,346	107,363
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,473	103,496
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,870	104,876
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,359	107,379
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,718	109,742
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,839	106,850
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,299	105,311
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	100,771	100,786
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,026	106,037
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,523	105,560
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,267	106,288
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,253	107,264
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,410	105,431
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,887	104,902
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,392	107,404
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,179	104,192

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,097	105,108
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,148	106,166
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,964	106,978
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,255	103,430
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	58,926	58,853
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	98,121	97,819
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,609	18,628
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	289,456	288,289
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2480,120	2479,875
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,482	75,431
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,141	58,184
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,633	115,555
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,425	11,419
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,020	14,016
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,779	16,743
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,239	14,203
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	153,464	153,025
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,638	8,578
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	118,579	118,384
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	82,904	82,802
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,671	83,650
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,624	99,528
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	102,417	102,060
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,633	95,519
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,193	10,113
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	98,401	98,422
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	159,137	159,160
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	105,613	109,007
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,435	113,172
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,125	119,628
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	200,339	203,965
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	185,367	187,386
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	162,409	163,642
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,718	24,229
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,345	144,206
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,963	136,531
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9109,463	9181,435
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1059,766	1067,767
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5965,053	5949,467
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5281,415	5317,314
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	89,473	92,198
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5049,485	5054,270
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,923	9,913
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,389	119,294
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 674,629	11 746,135

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFiance FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis



24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

**BILAN****ARRETE AU 31 DECEMRE 2018***(EN MILLIERS DE DINARS)*

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	4.1	304 094	173 364
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	248 509	178 712
AC 3 - Créances sur la clientèle	4.3	2 754 147	2 753 222
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	4.4	2 797	794
AC 5 - Portefeuille d'investissement	4.5	423 542	502 462
AC 6 - Valeurs immobilisées	4.6	42 041	44 717
AC 7 - Autres actifs	4.7	92 996	126 658
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 868 126</b>	<b>3 779 929</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	4.8	163 419	203 040
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	180 919	292 465
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	2 625 688	2 449 052
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	4.11	348 901	309 500
PA 5 - Autres passifs	4.12	195 228	199 649
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 514 155</b>	<b>3 453 706</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		206 210	185 695
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		47 750	40 517
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>353 971</b>	<b>326 223</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 868 126</b>	<b>3 779 929</b>

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMRE 2018**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
<b>HB 1</b> - Cautions, avals et autres garanties données	<b>4.14</b>	1 410 898	930 861
<b>HB2</b> - Crédits documentaires	<b>4.15</b>	326 116	240 766
<b>HB3</b> - Actifs donnés en garantie	<b>4.16</b>	163 000	203 000
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>1 900 014</b>	<b>1 374 627</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u></b>			
<b>HB4</b> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>4.17</b>	114 876	130 795
<b>HB5</b> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<b>4.18</b>	27	27
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>114 903</b>	<b>130 822</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
<b>HB7</b> - Garanties reçues	<b>4.19</b>	2 533 170	2 032 441
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>2 533 170</b>	<b>2 032 441</b>



**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
<b>Produits d'exploitation bancaire :</b>			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<b>4.20</b>	239 865	188 166
<i>PR 2</i> - Commissions	<b>4.21</b>	53 953	51 380
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<b>4.22</b>	36 366	34 608
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<b>4.23</b>	29 050	23 810
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>359 234</b>	<b>297 964</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire :</b>			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>4.24</b>	(120 799)	(92 772)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(10 034)	(4 856)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(130 833)</b>	<b>(97 628)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>228 401</b>	<b>200 336</b>
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b>4.25</b>	(6 997)	(13 622)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>4.26</b>	1 299	3 349
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation		4 152	3 818
<i>CH 6</i> - Charges de personnel		(94 662)	(84 494)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation	<b>4.27</b>	(40 875)	(32 970)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		(8 925)	(8 234)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>82 394</b>	<b>68 183</b>
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	<b>4.28</b>	285	(3 616)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les sociétés & Contribution Sociale de Solidarité	<b>4.29</b>	(31 436)	(20 954)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>51 243</b>	<b>43 613</b>
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	<b>4.30</b>	(3 493)	(3 096)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>47 750</b>	<b>40 517</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>47 750</b>	<b>40 517</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (DT)</b>	<b>4.31</b>	<b>2,387</b>	<b>2,026</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**  
**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		331 149	273 676
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(127 369)	(98 027)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(235)	(83)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(8 101)	(206 145)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		176 100	200 763
Titres de placement / Titres de transaction		(3 114)	29 979
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(105 653)	(182 433)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 562)	(899)
Sommes versées à l'État		(31 173)	(14 331)
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>229 042</b>	<b>2 497</b>
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		30 301	21 832
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		80 212	(84 195)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(4 528)	(7 704)
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement</b>		<b>105 985</b>	<b>(70 067)</b>
<b><u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		37 458	21 472
Dividendes versés		(19 860)	(14 001)
<b>Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement</b>		<b>17 598</b>	<b>7 471</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>352 625</b>	<b>(60 099)</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>		<b>(143 086)</b>	<b>(82 987)</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<i>4.32</i>	<b>209 539</b>	<b>(143 086)</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## 1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

*L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie* est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

**Le 18 Janvier 2019, l'UBCI a été informé par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital qui s'élève à 50,085%. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels. A ce stade, aucun accord à caractère exclusif ou contraignant n'a été conclu par BNP Paribas.**

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2018
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>695</b>	<b>9 954 498</b>	<b>49 772 490</b>	<b>49,769</b>
<b><u>Personnes Morales</u></b>	<b><u>37</u></b>	<b><u>141 236</u></b>	<b><u>706 180</u></b>	<b><u>0,706</u></b>
Assurances	6	40 477	202 385	0,202
SICAV	1	997	4 985	0,005
SICAF	3	32 304	161 520	0,162
SICAR	1	1 600	8 000	0,008
FCP	0	0	0	0,000
Autres Personnes Morales	26	65 858	329 290	0,329
<b><u>Personnes Physiques</u></b>	<b><u>605</u></b>	<b><u>1 358 310</u></b>	<b><u>6 791 550</u></b>	<b><u>6,791</u></b>
M.Med Rached CHEBIL	1	124 760	623 800	0,624
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370
Mme ABDELMOULA Cherifa	1	67 195	335 975	0,336
Autres Personnes Physiques	601	994 251	4 971 255	4,971
<b><u>Groupes et Familles</u></b>	<b><u>53</u></b>	<b><u>8 437 479</u></b>	<b><u>42 187 395</u></b>	<b><u>42,184</u></b>
<b>***Groupe TAMARZISTE</b>	<b>6</b>	<b>2 390 793</b>	<b>11 953 965</b>	<b>11,953</b>
PERSONNES PHYSIQUES	4	117 788	588 940	0,589
LE PNEU	1	385 104	1 925 520	1,925
MENNINX HOLDING	1	1 887 901	9 439 505	9,439

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2018
<b>***Groupe Mohamed RIAHI</b>	8	1 017 419	5 087 095	5,087
PERSONNES PHYSIQUES	4	40 333	201 665	0,202
DELTA FINANCES	1	131 866	659 330	0,659
DELTA PROJETS	1	44 444	222 220	0,222
ALPHA GTI CROISSANCE	1	25 515	127 575	0,128
WINDY INVEST PART.	1	775 261	3 876 305	3,876
<b>***Famille SELLAMI</b>	11	1 723 684	8 618 420	8,618
PERSONNES PHYSIQUES	7	995 119	4 975 595	4,975
STRAMICA	1	475 106	2 375 530	2,375
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
<b>***Famille BOURICHA</b>	6	1 004 425	5 022 125	5,022
PERSONNES PHYSIQUES	5	991 754	4 958 770	4,958
AMATAB	1	12 671	63 355	0,063
<b>***Htiers SADOK BEN SEDRINE</b>	11	1 070 301	5 351 505	5,351
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 070 301	5 351 505	5,351
<b>***Famille JEMAA BEN SEDRINE</b>	4	468 827	2 344 135	2,344
PERSONNES PHYSIQUES	4	468 827	2 344 135	2,344
<b>***Mr Saâd HAJ KHELIFA</b>	2	486 196	2 430 980	2,431
PERSONNES PHYSIQUES	1	418 342	2 091 710	2,092
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
<b>***Famille BOUAOUADJA</b>	5	275 834	1 379 170	1,379
PERSONNES PHYSIQUES	5	275 834	1 379 170	1,379
<b><u>Actions non créées</u></b>	-	<b><u>17 473</u></b>	<b><u>87 365</u></b>	<b><u>0,087</u></b>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 473	87 365	0,087
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>43</b>	<b>10 047 031</b>	<b>50 235 155</b>	<b>50,231</b>
<b><u>Personnes Morales non résidentes</u></b>	<b><u>1</u></b>	<b><u>10 017 766</u></b>	<b><u>50 088 830</u></b>	<b><u>50,085</u></b>
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085
<b><u>Personnes Physiques non résidentes</u></b>	<b><u>42</u></b>	<b><u>29 265</u></b>	<b><u>146 325</u></b>	<b><u>0,146</u></b>
Personnes physiques non résidentes	42	29 265	146 325	0,146
<b>TOTAL</b>	<b><u>738</u></b>	<b><u>20 001 529</u></b>	<b><u>100 007 645</u></b>	<b><u>100,000</u></b>

## **2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

## **3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES**

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

#### ***Comptabilisation des engagements de financement***

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

#### ***Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle***

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### ***Classification des engagements***

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

##### **(i) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

***Immobilisations données en leasing***

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

***Provisions sur les engagements***

**a- Provisions individuelles**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;

- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Hypothèque maritime dûment enregistré.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

**b- Provisions collectives**

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 2 451 KDT a été dotée au titre de l'exercice 2018.

La provision collective constituée par la banque, au 31 décembre 2018, s'élève à **18 114 KDT**.

**c- Provisions individuelles additionnelles**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2018, s'élève à **20 556 KDT**.

***Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont

déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT**

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

### **3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

#### ***Composition du portefeuille-titres***

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### **(i) Le portefeuille-titres commercial :**

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### **(ii) Le portefeuille d'investissement :**

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

#### ***Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté***

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.



A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### ***Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres***

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

### **3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

### **3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

### 3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

### 3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2018 à 11 725 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

### 3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

## 4. NOTES EXPLICATIVES

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)*

### NOTE 4.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 304 094 KDT contre 173 364 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Caisses	27 090	24 919
Comptes ordinaires BCT	277 004	148 445
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>304 094</b>	<b>173 364</b>

### NOTE 4.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 248 509 KDT contre 178 712 KDT au 31 décembre 2017 et se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Banque Centrale	137 811	127 374
Banques de dépôts	45 000	-

Banques non-résidentes	65 680	51 333
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	18	5
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>248 509</b>	<b>178 712</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale	137 811	-	-	-	137 811
Banques de dépôts	45 000	-	-	-	45 000
Banques non résidentes	65 680	-	-	-	65 680
Créances rattachées	18	-	-	-	18
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>248 509</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>248 509</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
<b>Banque Centrale (1)</b>	-	-	<b>137 811</b>	<b>137 811</b>
- Placements en devises	-	-	137 811	137 811
<b>Banque de dépôts (2)</b>	-	-	<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
- Prêts en dinars	-	-	45 000	45 000
<b>Banques non résidentes (3)</b>	<b>62 825</b>	-	<b>2 855</b>	<b>65 680</b>
- Comptes Nostri	53 467	-	2 855	56 322
- Comptes LORI	9 358	-		9 358
<b>Créances Rattachées (4)</b>	-	-	<b>18</b>	<b>18</b>
- Créances rattachées sur comptes Nostri	-	-	18	18
<b>ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES = (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>62 825</b>	<b>-</b>	<b>185 684</b>	<b>248 509</b>

#### NOTE 4.3- CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 2 754 147 KDT contre 2 753 222 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille escompte	(1)	2 501 607	2 510 504
- Activités hors leasing		2 343 653	2 365 581
- Activité de leasing		157 954	144 923
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	180 001	161 986
Crédits sur ressources spéciales	(3)	30 835	42 140
Autres crédits à la clientèle	(4)	219 642	211 088

Créances rattachées aux comptes de la clientèle		4 718	7 416
<b>TOTAL BRUT EN KDT</b>		<b>2 936 803</b>	<b>2 933 134</b>
<b>Moins : Agios réservés classes 2, 3&amp;4</b>		<b>(15 960)</b>	<b>(16 186)</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>(5)</b>	<b>(166 696)</b>	<b>(163 726)</b>
- Provisions individuelles		(148 582)	(148 063)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(20 556)	(19 003)
- Provisions collectives		(18 114)	(15 663)
<b>TOTAL NET EN KDT</b>	<b>(6)</b>	<b>2 754 147</b>	<b>2 753 222</b>

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 219 642 KDT contre un solde de 211 088 KDT au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Créances douteuses	184 314	182 275
Valeurs impayées	20 359	17 538
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	13 943	10 368
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	1 026	907
<b>Total des autres crédits à la clientèle en KDT</b>	<b>219 642</b>	<b>211 088</b>

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

<b>Provisions au 31 Décembre 2017</b>	<b>163 726</b>
Dotations sur provisions individuelles	12 193
- <i>Dont provisions additionnelles</i>	2 501
Dotations sur provisions collectives	2 451
Reprises sur provisions (i)	(11 674)
<b>Provisions au 31 Décembre 2018</b>	<b>166 696</b>

(i) Les reprises de provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	10 486
<i>Dont provisions additionnelles</i>	948
Reprises sur créances radiées	1 188
<b>Total reprises sur créances douteuses</b>	<b>11 674</b>

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois-1 an	1 an -5 ans	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	180 001	-	-	-	180 001
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	628 223	369 242	933 520	412 668	2 343 653
<i>Créances sur crédit-bail</i>	18 054	34 247	96 331	9 322	157 954
<i>Avances sur CAT et bons de caisse</i>	962	64	-	-	1 026
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	7 150	8 121	12 995	2 568	30 834
<i>Créances Impayés</i>	20 359	-	-	-	20 359
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	198 257	-	-	-	198 257
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	4 718	-	-	-	4 718
<b>Total</b>	<b>1 057 725</b>	<b>411 674</b>	<b>1 042 846</b>	<b>424 558</b>	<b>2 936 803</b>
<i>Moins : Agios Réservés</i>	<i>(15 960)</i>				
<i>Moins : provisions Individuelles</i>	<i>(148 582)</i>				
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(18 114)</i>				
<b>Total créances nettes en KDT</b>	<b>2 754 147</b>				

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 Décembre 2018 :

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 736 692	2 729 017
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	200 110	204 117
<b>Engagement Total Brut</b>	<b>2 936 802</b>	<b>2 933 134</b>
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(15 960)</i>	<i>(16 186)</i>
<b>Créances clientèle nettes d'agios réservés</b>	<b>2 920 842</b>	<b>2 916 948</b>
<i>Moins : provisions individuelles</i>	<i>(148 582)</i>	<i>(148 063)</i>
<b>Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles</b>	<b>2 772 260</b>	<b>2 768 885</b>
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(18 114)</i>	<i>(15 663)</i>
<b>Total des engagements nets d'agios et de provisions</b>	<b>2 754 147</b>	<b>2 753 222</b>

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente comme suit au 31 Décembre 2018 :

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 736 692	2 729 017
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	370 643	400 847
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	200 110	204 117
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	3 538	3 956
<b>Engagement Total Brut</b>	<b>3 310 983</b>	<b>3 337 937</b>
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	(15 960)	(16 186)
<b>Créances clientèle nettes d'agios réservés</b>	<b>3 295 023</b>	<b>3 321 751</b>
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	(148 582)	(148 063)
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	(1 723)	(2 096)
<b>Total provisions individuelles</b>	<b>(150 305)</b>	<b>(150 159)</b>
<b>Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles</b>	<b>3 144 718</b>	<b>3 171 592</b>
<i>Moins : Provisions collectives</i>	(18 114)	(15 663)
<b>Total des engagements nets d'agios et des provisions</b>	<b>3 126 605</b>	<b>3 155 929</b>

#### NOTE 4.4- PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 2 797 KDT au 31 Décembre 2018 contre 794 KDT au 31 Décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Bons de trésor à court terme	2 260	-
Titres de placement à revenu variable	404	794
Créances rattachées	133	-
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>2 797</b>	<b>794</b>

#### NOTE 4.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 Décembre 2018 à 423 542 KDT contre 502 462 KDT au 31 Décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation (i)	25 656	34 406
Parts dans les entreprises liées (ii)	6 510	6 788
Titres d'investissement	376 086	444 710
Titres en Portage	39	39
Créances rattachées aux titres d'investissement	17 756	19 007
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>426 047</b>	<b>504 950</b>
Moins : Provision pour dépréciations des titres	(2 505)	(2 488)
<b>TOTAL NET (iii)</b>	<b>423 542</b>	<b>502 462</b>

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	VC au 31/12/2018 (en KDT)
JINENE	6 667
YASMINE	4 665
NOUVELLE SOTIM	4 000

SIDI OTHMEN	2 835
SAOUEF	2 000
SIDCO-SICAR	1 648
TAZOGHRANE	1 333
SABA	1 250
AST	197
TAPARURA (SEACNVS)	150
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
EPAC COMMUNICATION	30
FRDCM	23
HUILE DE MORNAG	13
STCT	7
SIMAC	5
BOWDEN	5
IDE	3
GENIE CLIMATIQUE	1
<b>Total des titres de participation</b>	<b>25 656</b>

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2017	Créances rattachées 2017	Total au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2018	Créances rattachées 2018	Total au 31/12/2018	Provisions 2017	Dotations 2018	Reprises sur provisions 2018	Cumul des provisions 2018	VCN au 31/12/2018
<b>Titres de participations</b>	34 406	-	34 406	-	(8 750)	<b>25 656</b>	-	<b>25 656</b>	(1 867)	(2)	-	(1 869)	<b>23 787</b>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	6 788	-	6 788	21	(299)	<b>6 510</b>	-	<b>6 510</b>	(621)	(42)	27	(636)	<b>5 874</b>
<b>Titres d'investissement (*)</b>	416 766	18 236	435 002	36 739	(101 363)	<b>352 142</b>	16 429	<b>368 571</b>	-	-	-	-	<b>368 571</b>
<b>Emprunt National (*)</b>	16 000	518	16 518	-	(4 000)	<b>12 000</b>	387	<b>12 387</b>	-	-	-	-	<b>12 387</b>
<b>SICAR Fonds gérés (*)</b>	11 944	250	12 194	-	-	<b>11 944</b>	933	<b>12 877</b>	-	-	-	-	<b>12 877</b>
<b>Participation en rétrocession</b>	39	3	42	-	-	<b>39</b>	7	<b>46</b>	-	-	-	-	<b>46</b>
<b>Total en KDT</b>	<b>485 943</b>	<b>19 007</b>	<b>504 950</b>	<b>36 760</b>	<b>(114 412)</b>	<b>408 291</b>	<b>17 756</b>	<b>426 047</b>	<b>(2 488)</b>	<b>(44)</b>	<b>27</b>	<b>(2 505)</b>	<b>423 542</b>

(\*) Titres d'investissement.



## NOTE 4.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 42 041 KDT au 31 Décembre 2018 contre 44 717 KDT au 31 Décembre 2017 et s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Valeurs brutes en début de période</b>	<b>176 647</b>	<b>172 282</b>
Acquisitions	6 281	7 908
Cessions / Apurements	(1 065)	(3 542)
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>181 863</b>	<b>176 648</b>
Amortissements	(139 822)	(131 931)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>42 041</b>	<b>44 717</b>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

LIBELLE	V. Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cession/ Apurement	Reclassements	V. Brute au 31/12/2018	Total Amortissements 2017	Dotation / Reprise 2018	Cession / apurement	Total Amortissements 2018	V.C. N au 31/12/2018
Immobilisations Incorporelle	48 781	2 663	-	65	51 509	(45 116)	(2 754)	-	(47 870)	3 639
Agencements et aménagements	42 124	1 246	(54)	384	43 700	(33 148)	(1 901)	53	(34 996)	8 704
Immobilisations d'exploitation	38 801	-	-	-	38 801	(21 770)	(1 383)	-	(23 153)	15 648
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(516)	(32)	-	(548)	235
Terrain	5 825	-	-	-	5 825	-	-	-	-	5 825
Matériel de Transport	2 226	88	(397)	(12)	1 905	(1 472)	(230)	367	(1 335)	570
Fonds de Commerce	1 036	-	-	-	1 036	(583)	(68)	-	(651)	385
Mobilier et Matériels	34 984	518	(614)	1 001	35 888	(29 326)	(2 556)	613	(31 269)	4 619
Immobilisations en cours	2 088	1 766	-	(1 438)	2 416	-	-	-	-	2 416
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>176 648</b>	<b>6 281</b>	<b>(1 065)</b>	<b>-</b>	<b>181 863</b>	<b>(131 931)</b>	<b>(8 924)</b>	<b>1 033</b>	<b>(139 822)</b>	<b>42 041</b>

## NOTE 4.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 92 996 KDT au 31 Décembre 2018 contre 126 658 KDT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Débiteurs divers	(i)	48 628	40 217
Comptes de régularisation	(ii)	33 172	39 297
Comptes de Stocks		530	368
Créances prises en charge par l'État		812	924
Charges à répartir		87	65
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	10 394	46 423
<b>Total brut des autres actifs</b>		<b>93 623</b>	<b>127 294</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(627)	(636)
<b>Total net des autres actifs</b>		<b>92 996</b>	<b>126 658</b>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Prêts et avances au personnel		37 898	33 854
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		433	380
Retenue à la source		648	191
Autres débiteurs divers		9 649	5 792
<b>Total des débiteurs divers</b>		<b>48 628</b>	<b>40 217</b>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Charges payées ou comptabilisées d'avance		1 204	1 013
Produits à recevoir		4 091	2 439
Compensations reçues		356	2 273
Débites à régulariser et divers		27 521	33 572
<b>Total des Comptes de régularisation</b>		<b>33 172</b>	<b>39 297</b>

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille encaissement		130 279	179 257
Comptes exigibles après encaissement		(119 885)	(132 834)
<b>Total comptes exigibles après encaissement</b>		<b>10 394</b>	<b>46 423</b>

## NOTE 4.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste s'élève à 163 419 KDT au 31 Décembre 2018 contre 203 040 au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts au jour le jour et à terme	163 000	203 000
Dettes rattachées	419	40
<b>Total en KDT</b>	<b>163 419</b>	<b>203 040</b>

#### NOTE 4.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 180 919 KDT au 31 Décembre 2018 contre 292 465 KDT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Banques de dépôt (1)	40 000	45 000
Banques non-résidentes (2)	140 047	247 157
Organismes financiers spécialisés (3)	7	242
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	865	66
<b>Total en KDT</b>	<b>180 919</b>	<b>292 465</b>

(1) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts au jour le jour et à terme	40 000	45 000
<b>Total Banques de dépôt en KDT</b>	<b>40 000</b>	<b>45 000</b>

(2) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires	10 105	15 454
Emprunts au jour le jour et à terme	129 942	231 703
<b>Total banques non-résidentes en KDT</b>	<b>140 047</b>	<b>247 157</b>

(3) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires	7	242
<b>Total en KDT</b>	<b>7</b>	<b>242</b>

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	10 053	-	51	<b>10 104</b>
- Comptes NOSTRI	8 933	-	-	<b>8 933</b>
- Compte LORI	1 120	-	51	<b>1 171</b>
Emprunts	129 942	-	40 000	<b>169 942</b>

<b>Total Établissements Bancaires (1)</b>	<b>139 995</b>	<b>-</b>	<b>40 051</b>	<b>180 046</b>
Avoirs en compte	-	-	7	7
<b>Total Établissement Financiers (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Créances rattachées sur les prêts	501	-	364	<b>865</b>
<b>Total Créances rattachées (3)</b>	<b>501</b>	<b>-</b>	<b>364</b>	<b>865</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL EN KDT (1) + (2) + (3)</b>	<b>140 496</b>	<b>-</b>	<b>40 422</b>	<b>180 918</b>

#### NOTE 4.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 625 694 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 2 449 052 KDT au 31 Décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Comptes à vue	(i)	1 575 633	1 465 640
Comptes d'épargne	(ii)	688 156	639 541
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	225 647	192 403
DAT/BC échus non remboursés		3 119	6 049
Autres sommes dues à la clientèle		69 081	77 902
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	62 000	66 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		2 052	1 517
<b>Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT</b>		<b>2 625 688</b>	<b>2 449 052</b>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Compagnies d'assurances		8 820	8 600
Entreprises publiques		294 419	265 479
Autres clientèles commerciales		403 369	386 228
Comptes de non-résidents		528 943	454 676
Clients particuliers		340 082	350 657
<b>Total des comptes à vue en KDT</b>		<b>1 575 633</b>	<b>1 465 640</b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	590 333	550 019
Comptes d'épargne investissement		61	87
Comptes d'épargne logement		74 719	50 905
Autres	(b)	23 043	38 530
<b>Total des comptes d'épargne en KDT</b>		<b>688 156</b>	<b>639 541</b>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	145 739	95 698
Dépôts à terme	57 395	77 748
Placements en devises	22 513	18 957
<b>Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT</b>	<b>225 647</b>	<b>192 403</b>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	31/12/2018	31/12/2017
Entreprises étatiques	9 500	13 000
Sociétés privées	52 500	53 000
<b>Total des certificats de dépôts en KDT</b>	<b>62 000</b>	<b>66 000</b>

#### NOTE 4.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 348 901 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 309 500 KDT au 31 Décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Emprunt Obligataire	20 720	29 980
Ressources Étatiques :	4 893	5 056
- <i>FOPRODI</i>	211	211
- <i>FONAPRA</i>	4 682	4 845
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat :	14 917	21 161
- <i>Ligne PROPARCO</i>	-	144
- <i>Lignes CFD</i>	14 917	21 017
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédié au leasing	6 629	7 886
Ligne BAD BCT	7 442	8 299
Fonds BNPP	52 377	65 968
Fonds Premier logement BCT	768	171
Emprunt PROPARCO	58 822	78 464
Ligne BERD	53 236	67 883

Ligne BERD 2	89 023	-
Emprunt AFD	14 742	-
Ligne FADES BCT	12 620	12 620
Autres fonds extérieurs :	8 390	9 633
- Ligne Italienne	2 462	2 867
- Ligne FODEP	13	13
- Ligne Espagnole	1 780	2 190
- Ligne BEI	857	1 212
- Ligne K F W	3	7
- Encours FADES	189	215
- Ligne NATIXIS	3 086	3 129
Dettes rattachées à des ressources spéciales	3 557	1 614
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT</b>	<b>348 901</b>	<b>309 500</b>

#### NOTE 4.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 195 228 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 199 649 KDT au 31 Décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Provisions	(1)	32 220	29 292
Comptes de régularisation	(2)	97 439	100 000
Créditeurs divers		65 569	70 357
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>195 228</b>	<b>199 649</b>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 723	2 096
Provisions pour risques et charges		10 739	8 438
Provisions pour congés à payer		8 033	7 549
Provisions pour départ à la retraite		11 725	11 209
<b>TOTAL PROVISIONS EN KDT</b>		<b>32 220</b>	<b>29 292</b>

(2) Le solde des comptes de régularisation s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer		40 389	38 852
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		737	645
Crédits à régulariser et divers		56 313	60 503
<b>Total compte de régularisation en KDT</b>		<b>97 439</b>	<b>100 000</b>

## NOTE 4.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 Décembre 2018, à 100 008 KDT composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat s'élève au 31 décembre 2018 à 353 971 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
<b>Capitaux Propres au 31/12/2017</b>	<b>100 008</b>	<b>10 000</b>	<b>1 402</b>	<b>53 099</b>	<b>121 194</b>	<b>3</b>	<b>40 517</b>	<b>326 223</b>
Réserves à régime spécial	-	-	-	(5 063)	5 063	-	-	-
Réserves Facultatives	-	-	-	-	40 517	-	(40 517)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	(20 002)	-	-	(20 002)
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	47 750	47 750
<b>Capitaux Propres au 31/12/2018</b>	<b>100 008</b>	<b>10 000</b>	<b>1 402</b>	<b>48 036</b>	<b>146 772</b>	<b>3</b>	<b>47 750</b>	<b>353 971</b>

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 69 964 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31-déc-18	Montant
Réserves légales		8 988
Prime d'émission		30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré		28 968
Réserves à régime spécial		1 402
Autres réserves (statutaires, facultatives...)		-
<b>Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014.</b>		<b>69 964</b>

#### NOTE 4.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 Décembre 2018 un montant de 1 410 898 KDT contre un solde de 930 861 KDT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 184 931</b>	<b>755 364</b>
<b>En faveur de la clientèle :</b>	<b>225 967</b>	<b>175 497</b>
- Cautions fiscales	21 954	19 079
- Cautions pour marchés :	95 612	90 525
• <i>En devises</i>	13 024	8 686
• <i>En dinars</i>	82 588	81 839
- Cautions douanières	55 220	24 805
- Cautions diverses :	42 593	32 599
• <i>En devises</i>	30 656	19 745
• <i>En dinars</i>	11 937	12 854
- Obligations cautionnées	10 588	8 489
<b>TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES EN KDT</b>	<b>1 410 898</b>	<b>930 861</b>

#### NOTE 4.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 326 116 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 240 766 KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	177 469	11 459
Crédit documentaire en faveur de la clientèle :	148 647	229 307
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	113 992	196 401
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	34 655	32 906
<b>TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT</b>	<b>326 116</b>	<b>240 766</b>

#### NOTE 4.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2018 comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Effets financiers donnés en garantie	88 000	119 000
BTA donnés en garantie	75 000	84 000
<b>Total</b>	<b>163 000</b>	<b>203 000</b>



#### NOTE 4.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 Décembre 2018, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 114 876 KDT contre 130 795 KDT au 31 Décembre 2017.

#### NOTE 4.18- ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
<b>TOTAL EN KDT</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

#### NOTE 4.19 - GARANTIES REÇUES

	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	151 287	165 705
Garanties reçues des banques :	1 368 926	986 992
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	<i>1 368 926</i>	<i>986 992</i>
Nantissement titres	43 355	47 364
Garanties reçues de la clientèle	969 602	832 380
<b>Total des garanties reçus en KDT</b>	<b>2 533 170</b>	<b>2 032 441</b>

#### OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 Décembre 2018 comme suit :

Achat au comptant	22 641 KDT
Vente au comptant	9 461 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 Décembre 2018 comme suit :

Achat à terme	106 382 KDT
Vente à terme	16 965 KDT

## NOTE 4.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 239 865 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 188 166 KDT au 31 Décembre 2017. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2018	31/12/2017
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	4 548	1 459
Produits sur opérations de crédit	(ii)	224 185	175 803
Revenus assimilés	(iii)	11 132	10 904
<b>Total des intérêts et revenus assimilés</b>		<b>239 865</b>	<b>188 166</b>

### (i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Marché Monétaire au jour le jour	1 824	406
Marché Monétaire en devises	1 614	718
Autres	1 110	335
<b>Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire</b>	<b>4 548</b>	<b>1 459</b>

### (ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	188 595	145 874
Comptes courants débiteurs	20 397	14 924
Leasing	13 644	13 307
Crédits sur ressources extérieures	1 108	1 202
Créances douteuses ou litigieuses	441	496
<b>Total des Produits sur opérations de crédit</b>	<b>224 185</b>	<b>175 803</b>

### (iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 927	5 908
Commissions de découverts	1 576	2 367

Commissions sur billets de trésorerie	130	135
Report-Déport	2 115	2 709
Autres Intérêts assimilés	384	(215)
<b>Total des revenus assimilés</b>	<b>11 132</b>	<b>10 904</b>

#### NOTE 4.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 53 953 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 51 380 KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	42 650	40 454
Commissions de tenues de comptes	4 824	4 659
Commission sur opération de change manuel	165	272
Autres commissions	6 314	5 995
<b>Total des commissions en KDT</b>	<b>53 953</b>	<b>51 380</b>

#### NOTE 4.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 36 366 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 34 608 KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur opérations BTA-BTCT	137	1 220
Gains de change	52 142	41 940
Pertes de change	(15 913)	(8 552)
<b>Total en KDT</b>	<b>36 366</b>	<b>34 608</b>

#### NOTE 4.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 Décembre 2018 un montant de 29 050 KDT contre 23 810 KDT au 31 Décembre 2017 et se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	27 676	21 741
<i>dont Intérêts sur BTA</i>	25 069	21 148
Dividendes sur portefeuille titres de participation	517	969
Intérêts sur emprunt national	853	1097
Intérêts sur titres en portage	4	3
<b>Total des revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>29 050</b>	<b>23 810</b>

#### NOTE 4.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 120 799 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 92 772 KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	22 485	12 225
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	68 127	53 231
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	20 769	16 096
Charges assimilées	9 418	11 220
<b>Total des intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>120 799</b>	<b>92 772</b>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	17 005	13 577
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	13 346	12 392
Comptes d'épargne	32 911	23 002
Certificats de dépôts	4 865	4 260
<b>Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle</b>	<b>68 127</b>	<b>53 231</b>

#### NOTE 4.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 997 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 13 622 KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions (i)	18 360	26 415
<i>dont provisions additionnelles</i>	<i>2 501</i>	<i>1 824</i>
Reprises sur provisions (ii)	(12 609)	(16 004)
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	<i>(948)</i>	<i>(1 002)</i>
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées</i>	<i>(1 188)</i>	<i>(3 612)</i>
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	24	40
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	301	130
Créances radiées	1 229	3 692
Récupération sur créances radiées	(308)	(651)
<b>Total en KDT</b>	<b>6 997</b>	<b>13 622</b>

(i) Les dotations aux provisions au 31 Décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2018</b>
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	12 192
<i>Dont provisions additionnelles</i>	2 501
Dotations à la provision collective	2 451
Dotations aux provisions individuelles (Hors Bilan)	49
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 887
Dotations aux provisions des autres actifs courants	264
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	516
<b>Total des dotations aux provisions en KDT</b>	<b>18 360</b>

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 Décembre 2018 se détaillent ainsi :

	<b>31/12/2018</b>
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	11 674
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	948
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées</i>	1 188
Reprises sur provisions des créances douteuses (Hors bilan)	422
Reprises sur provisions pour risques et charges	239
Reprises sur provisions des autres actifs courants	273
<b>Total des reprises sur provisions en KDT</b>	<b>12 609</b>

#### **NOTE 4.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Le solde de cette rubrique s'élève à (1 299) KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de (3 349) KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Étalement Prime / Titres d'investissement	(2 560)	(1 960)
Dotations aux provisions	44	307
Reprises sur provisions	(27)	(1 618)
Plus ou moins-value sur cession de titres d'investissement	1 244	(78)
<b>Total en KDT</b>	<b>(1 299)</b>	<b>(3 349)</b>

#### **NOTE 4.27 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

Le solde de cette rubrique s'élève à 40 875 KDT au 31 Décembre 2018 contre un solde de 32 970 KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Impôts et taxes	1 520	1 202
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	6 183	-
Travaux, fournitures et services extérieurs	20 079	18 835
Transport et déplacement	1 126	1050

Frais divers de gestion	11 611	11 360
Autres charges d'exploitation	356	523
<b>Total en KDT</b>	<b>40 875</b>	<b>32 970</b>

#### NOTE 4.28 - SOLDE EN GAIN PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 285 KDT au 31 Décembre 2018 contre (3 616) KDT au 31 Décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Plus-value sur cession d'immobilisations	285	173
Autres pertes ordinaires	-	(3 789)
<b>Total en KDT</b>	<b>285</b>	<b>(3 616)</b>

#### NOTE 4.29 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité enregistrés en 2018 totalisent un montant de 31 436 KDT et sont déterminés comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		78 313
+ Réintégrations		31 534
- Déductions		(22 525)
<b>Résultat fiscal</b>		<b>87 322</b>
Impôt sur les bénéfices (35%)	(1)	30 563
Contribution Sociale de Solidarité (1%)	(2)	873
<b>TOTAL EN KDT (1) + (2)</b>		<b>31 436</b>

#### NOTE 4.30 – PERTE PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi de finances pour la gestion 2018, il a été institué une contribution conjoncturelle exceptionnelle au titre de l'exercice 2018.

La charge de contribution, non déductible fiscalement, relative à l'exercice 2018 s'élève à 3 493 KDT.

#### NOTE 4.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période close le 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net attribuable aux actionnaires	47 750	40 517
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>2,387</b>	<b>2,026</b>

## NOTE 4.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 Décembre 2018, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 209 539 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2018	31/12/2017
Caisse	27 090	24 919
Banque Centrale (comptes ordinaires)	277 004	148 445
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	65 680	51 333
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	137 811	127 374
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	45 000	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(163 000)	(203 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(40 000)	(45 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(10 104)	(15 454)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(129 942)	(231 703)
<b>Total en KDT</b>	<b>209 539</b>	<b>(143 086)</b>

## NOTE 4.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

### A- Opérations avec le GROUPE BNP Paribas

La banque a conclu avec des sociétés du Groupe BNP Paribas des contrats portant sur la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique, de développement de logiciels et la fourniture d'applications informatiques. Une convention d'amendement desdits contrats qui a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 29 décembre 2014, a été signée par l'UBCI et la société mère BNPPARIBAS en date du 30 décembre 2014. Cette convention a plafonné l'impact financier des charges (hors Immobilisations) se rattachant à ces contrats au titre d'un exercice donné à 2,5% du Produit Net Bancaire de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la banque a fait recours au Groupe BNP Paribas pour l'obtention de garanties pour la couverture de certains engagements de l'UBCI.

A ce titre, le montant total des dépenses enregistrées au cours de l'exercice 2018 s'élève à 10 314 KDT qui se détaille ainsi :

- Prestations de services informatiques : 5 008 KDT ;
- Acquisition d'immobilisations incorporelles : 1 742 KDT ;
- Commissions sur Garanties émises : 446 KTND ;
- Commissions sur Garantie du prêt octroyé auprès de la BERD : 3 118 KDT.

Par ailleurs, BNP Paribas a pris en charge le montant de 798 KDT conformément aux deux conventions de prise en charge partielle des rémunérations du Directeur Général et du responsable de la Direction conformité.

### 1. Prestations de services informatiques :

*Montants en KDT*

Désignation	Description	Charge effective	Fournisseur
Atlas 2	Noyau comptable	377	BNPP
Unikix	Licence de l'émulateur (Atlas2)	8	BNPP
Atlas 2	Serveur	60	BNPP

Connexis Cash	Outil cash management	291	BNPP
Connexis Trade	Outil opérations import/export	80	BNPP
Ivision	Outil commerce extérieur	107	BNPP
BNPiNet	Application permettant la consultation et la réalisation de transactions via Internet	39	BNPP
Swift Sibes	Outil de gestion des flux SWIFT	21	BNPP
SUN	Outil de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment	17	BNPP
Shine	Outil de lutte contre le blanchiment - Contrôle des flux SWIFT	26	BNPP
Kondor +	Outil de back-office salle de marché	81	BNPP
APCE/APCP	Outil de gestion des dossiers de crédit pour la clientèle Entreprise et Professionnel	5	BNPP
AML Netreveal	Outil de lutte contre le blanchiment	87	BNPP
Vinci	Outil de gestion des immobilisations, achats et frais généraux	72	BNPP
Confirming	Outil mis à disposition de la clientèle corporate pour la gestion de leurs créances	10	BNPP
MIB	Outil de gestion de la plateforme de relations clients	33	BNPP
Quick Win	Mobile Banking	15	BNPP
Client first	Intensité relationnelle et cross selling	5	BNPP
Aquarius	Outil de gestion de l'activité Factoring	211	BNPP
Liens WinKoala	Liaisons téléinformatiques internationales	838	BNPP
Maintenance Boitiers Riverbed	Boitier pour la décompression des données	35	BNPP
Maintenance Boitiers Infoblox	Boitier pour l'adressage dynamique	16	BNPP
Maintenance Firewall	Sécurisation des flux avec nos partenaires externes	35	BNPP
Maintenance Boitiers Internet	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	117	BNPP
CETELEM	Front Office pour l'octroi des crédits à la consommation	30	BNPP
Cobol Microfocus	Licence	129	BNPP
Oracle	Licence	132	BNPP
Oracle Siebel	Licence	39	BNPP
Business Object	Licence	115	BNPP
SAP	Licence VINCI	57	BNPP

Désignation	Description	Charge effective	Fournisseur
Saturne	Workflow des réclamations	76	BDSI
TALEO	Outil de gestion de recrutement et mobilité du personnel	27	BNPP
RATAMA	Front Office pour l'octroi des crédits à la consommation	10	BNPP
Maintenance BDSI	Demandes d'actions formulées par l'UBCI pour intervention sur les applicatifs	846	BDSI
Différences de change latentes sur factures 2016 et 2017 non réglées		964	
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>5 008</b>	



## 2. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNPPARIBAS

Désignation	Description	Valeur Brute	Fournisseur
Prestations BDSI	Développements informatiques des applicatifs	1 090	BDSI
Autres applications	Licenses Microsoft 537 KDT, BNPINET 115 KDT	652	BNPP
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>1 742</b>	

## 3. Garanties émises par BNPPARIBAS :

- En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Ces garanties sont rémunérées au taux de 0.2% l'an.

La charge liée au titre de 2018 est de 446 KDT.

- Au cours de 2014, l'UBCI a conclu un contrat de prêt avec la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise, bénéficiant d'une couverture de change de Tunisie et garanti par BNP Paribas. La commission de garantie en faveur de BNP Paribas est calculée au taux de 0,68% sur le montant de l'encours restant dû, et ce conformément à la lettre de garantie signée entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 19 décembre 2014.

La charge totale supportée par la banque au titre de l'ensemble de la période couverte jusqu'au 31 décembre 2018 s'élève à 3 118 KDT.

## B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 1 085 KDT.

La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Finance l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Finance 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2018 s'élève à 77 KDT.

En 2013 et 2017 l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR des conventions de fonds gérés :

- « UBCI - HSF 2013 » : convention conclue en 2013 portant sur un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital d'HYDROSOL FONDATIONS.
- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

- « UBCI-RECALL Holding 2017 » : convention conclue en 2017 portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon ces conventions la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

Conformément à ces conventions la charge relative à 2018 s'élève à 204 KDT :

- Fonds géré « UBCI – HSF » : 45 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 48 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » : 77 KDT.

Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2018 s'élève à 35 KDT.

L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI BOURSE en remplacement de celle signée en septembre 2015. Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le montant des produits relatifs à 2018 s'élève à 36 KDT.

### **C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :**

L'UBCI a fait recours depuis 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2018 s'élève à 906 KDT.

### **D-Engagements des parties liées :**

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2018 comme suit :

Partie liée	Engagements au 31/12/2018
Groupe SELLAMI	17 551
Groupe RIAHI	1 415

Groupe BOURICHA	180
Directeur Général Adjoint	302
<b>Total des Engagements des parties liées</b>	<b>19 448</b>

### **E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration au titre de ses missions réalisées en 2018 s'élève à 267 KDT. Il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale relative à l'exercice 2018 s'élève à 271 KDT.

La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 795 KDT. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2018 s'élève à 1 461 KDT.

La charge totale supportée par la banque au titre de 2018 est limitée à 777 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 684 KDT.

La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2018 s'élève à 223 KDT dont une rémunération variable de 70 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2018 s'élève à 296 KDT.

Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2018 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 à 622 KDT.

Le montant comptabilisé en charges de 2018 a été limité à 375 KDT suite à la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP Paribas de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP Paribas conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1er janvier 2018.

### **NOTE 4.34 – PASSIFS ÉVENTUELS**

Au cours de l'exercice 2018, la banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2014 à 2016.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en septembre 2018 présentant un redressement de 17 832 KDT. Conformément aux dispositions de l'article 44 CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les chefs de redressement en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7 400 KDT.

### **NOTE 4.35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 353 971 KDT, un bénéfice net de 47 750 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 209 539 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit	Diligences accomplies
<b>3.1 Couverture du risque de crédit</b>	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note des états financiers « 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.</li><li>✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.</li></ul></li></ul>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ;</li><li>- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;</li><li>- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;</li><li>- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;</li><li>- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;</li><li>- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;</li><li>- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;</li><li>- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;</li></ul>

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers « 4.3 Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2018 à 2 936 803 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 15 960 KDT et à 166 696 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.2 Dépenses informatiques liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS**

#### Risque identifié :

La banque a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatique.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2018 au niveau de la Note 4.27 « Charges générales d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations enregistrées au niveau de la Note 4.6 « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 5 008 KDT et 1 742 KDT tel que présenté au niveau de la Note 4.33 « Transactions avec les parties liées ».

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la banque comme des conventions

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées ;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

### 3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

#### Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2018 s'élèvent à 239 865 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **4. Observations**

### ***4.1 Dénouement du contrôle fiscal relatif à la période 2014-2016***

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 4.34 « Passifs éventuels », l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période 2014-2016.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en septembre 2018 portant sur un redressement de 17 832 KDT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour risque fiscal constituées à ce titre par la banque s'élèvent à 7 400 KDT.

Dans le cadre des dispositions de l'article 73 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2019, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 28 mars 2019 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 6 059 KDT et 470 KDT ;
- L'abandon total des pénalités de contrôle et de retard dont le montant s'élève à 2 300 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***4.2 Réflexion stratégique sur la participation de BNP Paribas dans le capital de l'UBCI***

Nous attirons votre attention sur le fait que l'UBCI a été informée le 18 janvier 2019 par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital de la banque qui s'élève à 50,085%. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec des investisseurs potentiels.

A la date du présent rapport, aucun accord à caractère exclusif ou contraignant n'a été conclu par BNP Paribas.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **5. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 mars 2019**

**Les Commissaires aux comptes**

**Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**

**Mourad GUELLATY**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

## **Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »**

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales**

**États financiers - exercice clos le 31 décembre 2018**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,**

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS**

##### **I. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2018**

Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres I.1.1 et I.1.2), le 15 novembre 2016 (titre I.1.3), le 30 mars 2017 (titres I.1.4 et I.1.6) et le 21 juin 2017 (titre I.1.5) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

##### **I.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI**

**I.1.1** La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions SICAV, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	11 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actif net TTC	0,595% Actif net TTC	663 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	21 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actif net TTC	0,665% Actif net TTC	295 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	30 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	65 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 085 KDT en 2018.

**I.1.2** Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2018, à 35 KDT.

**I.1.3** Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Finance en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Finance de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2018 s'élève à 77 KDT.

**I.1.4** L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2018 s'élève à 45 KDT.

**I.1.5** Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2018 s'élève à 82 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 48 KDT.

**I.1.6** L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2018 s'élève à 36 KDT.

**I.1.7** L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

La charge relative à 2018 s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

## **I.2 Convention conclue avec Tunisie Sécurité**

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2018, au titre de ce contrat, s'élèvent à 906 KDT.

## **II. Convention conclue en 2018**

L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI BOURSE en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle élargit le périmètre d'assistance à l'ensemble des structures de support, détaille l'assistance en matière de conformité et garantit la protection des données personnelles des clients de l'UBCI BOURSE communiquées à l'UBCI dans le cadre de cette assistance.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

### **B. Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS**

#### **I. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication**

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du Conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2018, sont présentées dans ce qui suit.

#### **I.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.



Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis les contrats d'application signés après cette date) et qui se présentent comme suit :

### ***1.1.1 Contrat d'application ATLAS 2***

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS2-V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 1 662 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 375 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 287 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 521 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 431 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 90 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 347 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 287 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 60 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2018 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 38 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 8 KDT.

### ***1.1.2 Contrat d'application SEARCH SPACE***

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

Cette application a fait l'objet d'une décommission, le contrat et l'avenant sont échus depuis le 1er mars 2018. De ce fait, aucune charge n'a été supportée par la banque au titre de 2018.

### ***1.1.3 Contrat d'application CONNEXIS CASH***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients CONNEXIS CASH et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 686 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 395 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 291 KDT.

#### ***1.1.4 Contrat d'application VINCI***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 274 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 227 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 47 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2018, s'élève à 145 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 120 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 25 KDT.

#### ***1.1.5 Contrat d'application CONNEXIS TRADE***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 463 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 383 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 80 KDT.

### ***1.1.6 Contrat d'application IVISION***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 618 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 511 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 107 KDT.

### ***1.1.7 Contrat d'application SUN***

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 96 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 79 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 17 KDT.

### ***1.1.8 Contrat d'application SHINE***

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 153 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 127 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 26 KDT.

### ***1.1.9 Contrat d'application KONDOR***

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 471 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 390 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 81 KDT.

### ***1.1.10 Contrat d'application APCE/APCP***

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 30 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 25 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 5 KDT.

### ***1.1.11 Contrat d'application SWIFT SIBES***

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2018, s'élève à 122 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 101 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 21 KDT.

### ***I.1.12 Contrat d'application INFOCENTRE***

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

### ***I.1.13 Contrat d'application BNPINET***

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 227 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 188 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 39 KDT.

Les frais de maintenance évolutive de l'application facturés en 2018, s'élève à 115 KDT.



### ***1.1.14 Contrat d'application CONFIRMING***

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 57 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 47 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 10 KDT.

### ***1.1.15 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients***

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 189 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 156 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 33 KDT.

### ***1.1.16 Contrat d'application CLIENT FIRST***

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 19 novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.



Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 27 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 5 KDT.

#### ***1.1.17 Contrat d'application QUICK WIN***

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 88 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 73 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 15 KDT.

#### ***1.1.18 Contrat d'application NetReveal***

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2018 s'élève à 502 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 415 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 87 KDT.

## **I.2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS**

### *I.2.1 Maintenance de logiciels*

Au cours de l'exercice 2018 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 171 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 128 KDT ;

- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 57 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 115 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 471 KDT.

### ***1.2.2 Maintenance matériel informatique***

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

#### **2.2.1. Contrat WIN FIREWALL**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le montant total facturé en 2018, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 70 KDT.

#### **2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2018, s'élève à 16 KDT.

#### **2.2.3. Contrat INETG**

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2018, s'élève à 117 KDT.

### ***1.2.3 Redevances de télécommunication***

En 2018, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 838 KDT.

### **I.3 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de PROCUREMENT TECH**

En 2018, BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 537 KDT au titre de licences MICROSOFT.

#### **I.4 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
  
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2018, totalisent 2 011 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 921 KDT ;
- Frais de développement informatique : 1 090 KDT.

## **I.5 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR**

L'UBCI a conclu, en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2018 s'élève à 211 KDT.

## **I.6 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA**

L'UBCI a conclu, en date du 1<sup>er</sup> mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP Paribas GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel Rat@net. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec

entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de maintenance.

Le montant de la facture émise à ce titre en 2018 s'élève à 10 KDT.

## **I.7 Contrat d'application Taléo conclu avec PROCUREMENT TECH**

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Selon les termes du contrat, il est prévu une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 27 KDT.

## **I.8 Contrat de maintenance de logiciels conclu avec CETELEM CR**

L'UBCI a conclu, en date du 28 juillet 2003, un contrat avec CETELEM CR portant sur la maintenance des logiciels CETELEM et TLM\_TUN.

La maintenance inclut les modifications, n'exigeant pas de changements substantiels des algorithmes et des structures de données, qui résultent des connaissances acquises lors de l'exploitation ou des défauts constatés après l'expiration du délai de garantie. CETELEM CR prêtera également son assistance à l'UBCI pour le dépannage au moyen d'un accès à distance ponctuel au système.

Selon les termes du contrat, il est prévu une rémunération de 575 Euros par mois payables trimestriellement.

La charge relative à 2018 s'élève à 30 KDT.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019.

## **I.9 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :**

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2018.

### **I.10 Différence de change latente au titre du solde créditeur BNP PARIBAS libellé en devises**

A la clôture de l'exercice 2018, la banque a constaté des pertes de change latentes au titre de l'actualisation du solde créditeur « fournisseur BNP Paribas » libellé en devises pour un montant de 964 KDT.

Ce montant a été pris en compte pour la détermination du seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention d'amendement conclue en date du 30 décembre 2014 (citée au niveau du titre I.9 ci-avant).

### **I.11 Conventions autorisées par le Conseil d'administration et non encore signées**

#### **I.11.1 Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016**

Votre Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 a autorisé le contrat « Sonar » qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué à ladite mise en place se détaille comme suit :

- Un coût de déploiement qui s'élève à 10.806 Euros ;
- Une redevance annuelle qui s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34 640 Euros sera facturée durant les cinq premières années seulement.

#### **I.11.2 Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016**

En date du 15 novembre 2016, votre Conseil d'administration a autorisé :

- Un nouveau contrat cadre MSA pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en octobre 2013 (titre B.I.1 ci-avant) et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date ;
- Une lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS : vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

#### **I.11.3 Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017**

En date du 08 novembre 2017 votre Conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention ne prévoit pas de coûts supplémentaires.

Les contrats et conventions autorisés mentionnés dans le présent titre n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

## Tableaux récapitulatifs des dépenses relatives aux prestations de services informatiques

### 1. Dépenses comptabilisées en charges de l'exercice 2018

Fournisseurs	Désignation	montant facture	Montant facture d'avoir	Montant net de la charge
BNP Paribas - IRB	Atlas 2	1 662	(1 375)	287
BNP Paribas - IRB	Atlas 2	521	(431)	90
BNP Paribas - IRB	Atlas 2	347	(287)	60
BNP Paribas - IRB	Unikix	46	(38)	8
BNP Paribas - IRB	Search space	-	-	-
BNP Paribas - IRB	Connexis Cash	1 686	(1 395)	291
BNP Paribas - IRB	Vinci	274	(227)	47
BNP Paribas - IRB	Vinci	145	(120)	25
BNP Paribas - IRB	Connexis Trade	463	(383)	80
BNP Paribas - IRB	Ivision	618	(511)	107
BNP Paribas - IRB	SUN	96	(79)	17
BNP Paribas - IRB	Shine	153	(127)	26
BNP Paribas - IRB	Kondor	471	(390)	81
BNP Paribas - IRB	APCE/APCP	30	(25)	5
BNP Paribas - IRB	Swift Sibes	122	(101)	21
BNP Paribas - IRB	Infocentre	-	-	-
BNP Paribas - IRB	BNPiNet	227	(188)	39
BNP Paribas - IRB	Confirming	57	(47)	10
BNP Paribas - IRB	MIB	189	(156)	33
BNP Paribas - IRB	Client first	27	(22)	5
BNP Paribas - IRB	Quick Win	88	(73)	15
BNP Paribas - IRB	NetReveal	502	(415)	87
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR	Aquarius	211	-	211
BNP PROCUREMENT TECH	Oracle & Oracle Siebel	171	-	171
BNP NET LIMITED	Liens WinKoala	838	-	838
BNP PROCUREMENT TECH	Cobol Microfocus	128	-	128
BNP PROCUREMENT TECH	SAP	57	-	57
BNP PROCUREMENT TECH	Business Object	115	-	115
BNP Net LIMITED	Firewall	70	-	70
BNP Net LIMITED	Boitiers Infoblox	16	-	16
BNP Net LIMITED	Boitiers Internet	117	-	117
CETELEM CR	CETELEM	30	-	30
BDSI	BDSI & Saturne	921	-	921
BNP PROCUREMENT TECH	TALEO	27	-	27
GSC Group Service Center	RATAMA	10	-	10
Différences de change latentes sur solde créditeur « fournisseur BNP Paribas » libellé en devises non réglées		963	-	963
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>11 398</b>	<b>(6 390)</b>	<b>5 008</b>
<b>2,5 % du PNB de l'exercice 2017 = 200 336 * 2,5%</b>		-	-	<b>5 008</b>



## 2. Dépenses comptabilisées en immobilisations en 2018

Fournisseurs	Désignation	montant facture	Montant facture d'avoir	Montant net de la charge
BNP PROCUREMENT TECH	Acquisition de licences Microsoft	537	N/A	537
BNP Paribas - IRB	Maintenance évolutive BNPINet	115	N/A	115
BDSI	Développements informatiques des applicatifs	1 090	N/A	1 090
<b>TOTAL EN KDT</b>		<b>1 742</b>	<b>N/A</b>	<b>1 742</b>

## II. Conventions non liées aux services informatiques et de télécommunication

### II.1 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du Conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2018.

### II.2 Garanties pour la couverture des engagements

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe POULINA et des sociétés l'Office des céréales, l'Entreprise Tunisienne des activités pétrolières, OOREDOO, la STEG, la STIR et TOTAL Tunisie. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2018, à 200 millions de dinars.

Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2018, s'élèvent à 446 KDT.

### **II.3 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD**

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP Paribas.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP Paribas en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'ensemble de la période couverte jusqu'au 31 Décembre 2018 s'élève à 3 118 KDT.

### **II.4 Convention de prise en charge partielle de la rémunération du responsable de la Direction conformité**

Le Conseil d'administration du 29 août 2018 a autorisé la convention conclue avec BNP Paribas portant sur la prise en charge partielle de la rémunération du nouveau responsable de la Direction conformité, détaché de BNP Paribas en vertu du contrat conclu entre ce dernier et l'UBCI pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021. Selon les termes de ladite convention, BNP Paribas prendra en charge :

- 70% de la rémunération fixe, soit 92 KDT par trimestre ;
- La totalité de la partie variable telle que déterminée par le Comité de Nomination et de Rémunération de l'UBCI sur proposition du Responsable Conformité IRB PNP Paribas.

#### **C. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2018, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'administration.

La rémunération brute du Président du Conseil d'administration se rattachant à l'exercice 2018 telle qu'autorisée par votre Conseil d'administration du 27 mars 2018 s'élève à 267 KDT.

Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication.

Le montant total des avantages accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 s'élève à 271 KDT.

- Votre Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général.

La rémunération de M. Pierre BEREGOVOY Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération a fixé sa rémunération brute hors variable à 593 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 26 mars 2019 a fixé son bonus au titre de 2018 à un montant brut de 202 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative à l'exercice 2018 s'élève à 1 461 KDT dont 418 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 777 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 684 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVOY autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 20 janvier 2015, le Conseil d'administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 02 avril 2015, le Conseil d'administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

En 2018, et sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 26 mars 2019, le Conseil d'administration réuni la même date a porté ladite rémunération variable à un montant brut de 70 KDT.

Au titre de l'exercice 2018, sa rémunération brute, s'élève à un montant de 223 KDT en tenant compte des augmentations légales des salaires.

La charge totale supportée par la banque s'élève à 296 KDT, dont 63 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2018 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 à 622 KDT.

Le montant comptabilisé en charges de 2018 a été limité à 375 KDT suite à la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP Paribas de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP Paribas conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'administration	
	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018 (*)	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018 (*)	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018
Avantages à court terme	271	-	777	202	296	70	375	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>-</b>	<b>777</b>	<b>202</b>	<b>296</b>	<b>70</b>	<b>375</b>	<b>-</b>

(\*) Ces montants sont présentés en brut.

Tunis, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

#### Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

	<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<b>1</b>	55 995	18 360
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	<b>2</b>	188 922	153 815
AC3	Créances sur la clientèle	<b>3</b>	733 377	722 072
AC4	Portefeuille titres commercial	<b>4</b>	31 384	55 043
AC5	Portefeuille investissement	<b>5</b>	90 177	59 669
AC6	Valeurs immobilisées	<b>6</b>	28 229	16 469
AC7	Autres actifs	<b>7</b>	14 128	12 262
	<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 142 212</b>	<b>1 037 690</b>
	<b>PASSIFS</b>			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<b>8</b>	255 590	232 608
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	<b>9</b>	642 342	537 520
PA4	Emprunts & ressources spéciales	<b>10</b>	91 779	120 242
PA5	Autres passifs	<b>11</b>	21 451	17 293
	<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 011 162</b>	<b>907 663</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 513	47 440
CP3	Actions propres		-840	-840
CP5	Résultats reportés		-6 573	-7 355
CP6	Résultat de la période		950	782
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12</b>	<b>131 050</b>	<b>130 027</b>
	<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 142 212</b>	<b>1 037 690</b>

## État des engagements hors bilan Arrêté au 31 décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2018	31/12/2017
	<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	86 785	77 971
HB 2	Crédits documentaires		13 522	26 536
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>100 307</b>	<b>104 507</b>
	<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
HB 4	Engagements de financement donnés	14	70 882	59 516
HB 5	Engagements sur titres		58 075	20 550
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>128 957</b>	<b>80 066</b>
	<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	15	661 656	638 963
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>661 656</b>	<b>638 963</b>

## État de résultat

### Période du 1er Janvier au 31 décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	<b>16</b>	70 646	54 789
PR2	Commissions		16 888	14 586
	Gains sur opérations de change	<b>17</b>	4 823	3 489
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<b>18</b>	5 234	3 707
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	<b>19</b>	5 804	2 937
	<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>103 395</b>	<b>79 508</b>
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	<b>20</b>	-53 325	-34 732
CH2	Commissions encourues	<b>21</b>	-1 624	-405
	<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-54 949</b>	<b>-35 137</b>
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>48 446</b>	<b>44 371</b>
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	<b>22</b>	-12 498	-10 016
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>23</b>	-72	129
CH6	Frais de personnel	<b>24</b>	-24 293	-22 350
CH7	Charges générales d'exploitation	<b>25</b>	-8 358	-7 974
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 239	-2 176
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>986</b>	<b>1 984</b>
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		268	324
CH11	Impôts sur les sociétés		-266	-1 335
	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>988</b>	<b>973</b>
CH10	Éléments extraordinaires		-38	-191
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>950</b>	<b>782</b>
	<b>Résultat par action (DT)</b>	<b>26</b>	<b>0,0271</b>	<b>0,0223</b>

**État de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018**

(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		100 666	77 179
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(55 387)	(29 527)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(28 051)	(19 177)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		95 584	(49 289)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(40 402)	(29 720)
Autres flux d'exploitation		10 697	(967)
Impôts sur les sociétés		(1 959)	(798)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation</b>		<b>81 148</b>	<b>(52 299)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 006	463
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(8 757)	(1 366)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(8 513)	(6 198)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(16 264)</b>	<b>(7 101)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Émission d'emprunts		(7 028)	10 805
Remboursement d'emprunts		(17 250)	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		134	(20 899)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>(24 144)</b>	<b>(27 344)</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		40 740	(86 744)
<b>Liquidités et équivalents en début de période</b>		<b>(88 453)</b>	<b>(1 709)</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>27</b>	<b>(47 713)</b>	<b>(88 453)</b>



**Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2018**  
**(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)**

**1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

**2- Bases de mesures**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

**3- Principes comptables pertinents appliqués**

**3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

**3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing**

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Il y a lieu de préciser que, courant 2018, la banque a changé de stratégie par rapport au traitement des BTA et fonds gérés qui étaient classés parmi les titres de placement. Les fonds gérés font désormais partie du portefeuille investissement selon les intentions de la Direction Générale de la

banque, certains titres BTA ont été reclassés parmi les titres d'investissement et leurs produits retraités sur le résultat de la banque. Nous avons procédé aux retraitements nécessaires sur les états financiers et les notes appropriées du 31/12/2018 par principe de comparabilité.

### **3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6. Évaluation des risques et couverture des engagements**

#### ***3.6.1 Provisions individuelles***

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

#### ***3.6.2 Provision collective***

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

À ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2018, s'élèvent 8 351KDT dont 2 557KDT au titre de l'exercice 2018.

### **3.6.3 Provisions additionnelles :**

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2018 un montant de 30 279KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

### **3.6.4 Provisions sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### 3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 24 908 KDT.
- Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2018 non dénouées se détaillent comme suit :

Nature des opérations	31/12/2018	31/12/2017
Achats	-	5 519
Ventes	-	5 519

### 3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

## Notes explicatives

### 4-1- Actifs

#### **Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

*En milliers de Dinars*

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Caisse agences dinars	5 371	3 155
Caisse agences devises	2 695	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
<b>Total</b>	<b>55 995</b>	<b>18 360</b>

#### **Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2018, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

*En milliers de Dinars*

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Créances sur les établissements bancaires	150 553	123 294
Créances sur les établissements financiers	38 369	30 521
<b>Total</b>	<b>188 922</b>	<b>153 815</b>

#### **2.1. Créances sur les établissements bancaires :**

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

*En milliers de Dinars*

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-
Prêts interbancaires en devises	15 019	19 619
Prêts interbancaires en Dinars	17 445	-
Prêts swap en devises	74 703	96 578
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	43 323	6 995
Créances rattachées	-	39
Créances sur les établissements financiers	38 369	30 521
<b>Total</b>	<b>188 922</b>	<b>153 815</b>

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

*En milliers de Dinars*

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	17 250	-	-	-	17 250
Créances rattachées	195	-	-	-	195
<b>Total</b>	<b>17 445</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 445</b>

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

*En milliers de Dinars*

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	14 980	-	-	-	14 980
Créances rattachées	39	-	-	-	39
<b>Total</b>	<b>15 019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 019</b>

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SAWPS en EURO	50 542	-	-	-	50 542
SWAPS en USD	24 161	-	-	-	24 161
<b>Total</b>	<b>74 703</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>74 703</b>

- Ces avoirs ne sont pas matérialisés par des titres
- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits.

### **Note 3 : Créances sur la clientèle**

#### **3-1- Les créances brutes sur la clientèle**

Au 31 décembre 2018, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206
Autres concours à la clientèle	780 045	762 071
Crédits sur ressources spéciales	2 993	3 167
<b>Total brut</b>	<b>827 410</b>	<b>804 444</b>

### 3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2018, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Concours CT (1)	215 794	215 912
Concours M.L.T. (2)	519 566	505 632
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206
Leasing (3)	47 678	43 694
Valeurs en recouvrement	-	-
<b>Total brut</b>	<b>827 410</b>	<b>804 444</b>
Agios réserves	(21 887)	(22 653)
Provisions individuelles	(63 795)	(53 925)
Provisions collectives	(8 351)	(5 794)
<b>Total net</b>	<b>733 377</b>	<b>722 072</b>

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Encours non échus	203 837	210 921
Avance sur dépôt à terme	5 287	1 603
Principal impayé	187	29
Intérêts et commissions perçus d'avance	9 088	5 604
Créances rattachés	(2 605)	(2 246)
<b>Total</b>	<b>215 794</b>	<b>215 912</b>

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Encours non échu	486 292	466 068
Principal échu	24	23
Intérêts et commissions échus	-	-
Principal impayé	20 960	26 112
Intérêts et commissions impayés	7 080	7 928
Intérêts à recevoir	5 041	5 333
Avance en comptes courants	169	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
<b>Total</b>	<b>519 566</b>	<b>505 632</b>



(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours	46 993	42 228
Principal impayé	325	630
Intérêts impayés	75	493
Intérêts courus	157	141
Autres créances	128	202
<b>Total</b>	<b>47 678</b>	<b>43 694</b>

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Concours CT	99 487	58 252	205 027	156 801	519 567
Concours M.L.T.	8 364	10 587	27 213	1 513	47 678
Leasing	231 561	28 543	62	-	260 166
<b>Total</b>	<b>339 412</b>	<b>97 382</b>	<b>232 303</b>	<b>158 314</b>	<b>827 410</b>

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Concours MLT	427 150	404 141	92 416	101 491	519 566	505 632
Concours CT	183 793	187 535	32 001	28 377	215 794	215 912
Leasing	43 827	35 594	3 851	8 100	47 678	43 694
Comptes courants débiteurs	36 520	32 542	7 852	6 664	44 372	39 206
<b>Total Brut</b>	<b>691 290</b>	<b>659 812</b>	<b>136 120</b>	<b>144 632</b>	<b>827 410</b>	<b>804 444</b>
Valeurs en recouvrement		-	-	-	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>691 290</b>	<b>659 812</b>	<b>136 120</b>	<b>144 632</b>	<b>827 410</b>	<b>804 444</b>

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature del'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 411	118 372	34 462	73 758	291 563	519 566
Concours CT	5 818	85 460	122 314	288	1 914	215 794
Leasing	521	18 536	28 553	68	-	47 678
Comptes courants débiteurs	920	13 024	21 701	256	8 471	44 372
<b>Total Brut</b>	<b>8 670</b>	<b>235 392</b>	<b>207 030</b>	<b>74 370</b>	<b>301 948</b>	<b>827 410</b>

### 3.4. Les mouvements sur les créances classées

Créances classées	Actifs classés 2017	Augmentation	Diminutions	Actifs classés 2018
Comptes courants débiteurs	6 664	1 188	-	7 852
Autres concours à la clientèle	137 968	-	(9 700)	128 268
<b>Total Créances</b>	<b>144 632</b>	<b>1 188</b>	<b>(9 700)</b>	<b>136 120</b>
Agios réservés	(22 653)	(13 118)	13 884	(21 887)
Provisions	(59 719)	(22 410)	9 983	(72 146)
<b>Total provisions &amp; agios réservés</b>	<b>(82 372)</b>	<b>(35 528)</b>	<b>23 867</b>	<b>(94 033)</b>

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées

#### **Note 4 : Portefeuille-titres commercial**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
<b>Titres de placement à revenus fixes</b>	<b>30 719</b>	<b>52 963</b>	<b>81 062</b>
BTA	32 425	55 625	55 625
Obligations	-	-	28 099
Primes d'acquisition BTA	(1 234)	(1801)	(1 801)
Moins-value BTA	(472)	(861)	(861)
<b>Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 792</b>
Fonds gérés	-	-	14 792
<b>Créances rattachées</b>	<b>665</b>	<b>2 080</b>	<b>3 136</b>
<b>Total Brut</b>	<b>31 384</b>	<b>55 043</b>	<b>98 990</b>
Provisions	-	-	2 797
<b>Total Net</b>	<b>31 384</b>	<b>55 043</b>	<b>96 193</b>

**Note 5 :Portefeuille d'investissement :**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Obligations	23 435	28 099	-
Titres de participation des entreprises liées	9 541	9 032	11 054
Autres Titres de participation	11 303	11 353	9 331
Fonds gérés	14 292	14 792	-
BTA	35 200	-	-
<b>Total valeur titres</b>	<b>93 771</b>	<b>63 276</b>	<b>20 385</b>
Intérêts à recevoir sur obligations	920	1 056	-
Créances rattachées aux titres de participation	925	600	600
Intérêts à recevoir BTA	1 513	-	-
Primes d'acquisitions BTA	(985)	-	-
Étalements -value BTA	(654)	-	-
<b>Total brut</b>	<b>95 490</b>	<b>64 932</b>	<b>20 985</b>
Provisions	(5 313)	(5 263)	(2 466)
<b>Total net</b>	<b>90 177</b>	<b>59 669</b>	<b>18 519</b>

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2018	31/12/2017
<b>Titres de participation</b>	<b>20 844</b>	<b>20 385</b>
Titres cotés	7 269	7288
Titres non coté	13 575	13097
<b>Créances rattachées</b>	<b>925</b>	<b>600</b>
<b>Total Brut</b>	<b>21 769</b>	<b>20 985</b>
Provisions	(2 532)	(2 466)
<b>Total Net</b>	<b>19 237</b>	<b>18 519</b>

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titres	31/12/2017	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	Reclassements	31/12/2018
Obligations	28 099	1 000	(5 664)	-	23 435
Titres de participation des entreprises liées	9 032	509	-	-	9 541
Autres Titres de participations	11 353	-	(50)	-	11 303
Fonds gérés	14 792	-	(500)	-	14 292
BTA	-	-	-	35 200	35 200
<b>Total brut</b>	<b>63 276</b>	<b>1 509</b>	<b>(6 214)</b>	<b>35 200</b>	<b>93 771</b>
Provisions	(5 263)	(147)	97	-	5 313
<b>Total net</b>	<b>58 013</b>	<b>1 362</b>	<b>(6 117)</b>	<b>35 200</b>	<b>88458</b>

### 5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2018
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	2 989	99,99	81
Rapid Recouvrement	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	3 199	99,73	721
BTE – SICAR	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	3 140	75	3 993
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	66 112	2,92	518

## 5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2018
BTE SICAR	2 250	75%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 732
Rapid recouvrement	299	99,73%	-
TES	1 483	2,92%	-
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
<b>Total participations dans les entreprises liées</b>	<b>11 054</b>		<b>1 732</b>
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 288	3,83%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	134	1,50%	51
ABF – Académie des Banques et Finances	0,1	0,10%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0 ,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	59
United General Partners UGP	100	50%	-
FCPR	375	0 ,75%	272
BACOFIL	2	0,00%	2
<b>Total autres participations</b>	<b>9 331</b>		<b>734</b>
<b>Total général</b>	<b>20 385</b>		<b>2 466</b>

### Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2017	Acquisitions 2018	Cessions / corrections 2018	Valeur brute 2018	Dotations 2018	Valeur Nette 2018
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 441	-	(14)	7 427	(2 121)	5 306
Constructions en cours	5 373	6 096	-	11 469	-	11 469
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 843	41	-	1 884	(1 423)	461
Matériel Informatique	6 848	1 142	-	7 990	(5 435)	2 555
Matériel de Transport	395	143	-	538	(365)	173
A, A & Installations	11 211	641	-	11 852	(7 589)	4 263
<b>Total</b>	<b>37 113</b>	<b>8 063</b>	<b>(14)</b>	<b>45 162</b>	<b>(16 933)</b>	<b>28 229</b>

### **Note 7 : Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2018, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Personnel	4 725	4 634
État et collectivités locales	1 501	1 645
Autres débiteurs	5 279	3 584
Charges reportées	313	100
Opérations monétiques	546	162
Créances prises en charge par l'État	1 764	2 137
<b>Total</b>	<b>14 128</b>	<b>12 262</b>

### **3.2 Passifs**

#### **Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Dépôts des établissements bancaires	254 341	230 239
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 249	2 369
<b>Total</b>	<b>255 590</b>	<b>232 608</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Emprunts et refinancement BCT	138 000	61 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	113 090	169 131
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	3 128	-
Avoirs des correspondants étrangers	123	108
Créances rattachées	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 249	2 369
<b>Total</b>	<b>255 590</b>	<b>232 608</b>

La ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunts TND	138 000	-	-	-	138 000
<b>Total</b>	<b>138 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>138 000</b>

La ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunts devises en EURO	27 672	-	-	-	27 672
Emprunts devises en USD	11 984	-	-	-	11 984
Swaps TND	48 000	-	-	-	48 000
Swaps devises EURO	10 973	-	-	-	10 973
Swaps devises USD	11 939	-	-	-	11 939
Swaps devises JPY	2 459	-	-	-	2 459
Dettes rattachées devises	63	-	-	-	63
<b>Total</b>	<b>113 090</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>113 090</b>

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

## **Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

### **9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	432 048	379 936
Dépôts à terme	210 294	157 584
<b>Total</b>	<b>642 342</b>	<b>537 520</b>

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme en dinars	188 058	150 708
Dépôts à terme en devises	22 236	6 876
Comptes courants personnes physiques	26 442	33 319
Comptes courants personnes morales	69 824	79 841
Comptes d'épargne	90 884	64 464
Comptes professionnels en devises	9 624	5 902
Dépôts en dinars convertibles	3 379	4 804
Certificats de dépôt	69 000	40 000
Comptes prestataires de service en devises	-	451
Comptes négoce international	173	59
Personnes non résidentes	63 306	63 247
Autres sommes dues à la clientèle	99 416	87 849
<b>Total</b>	<b>642 342</b>	<b>537 520</b>

### 9.2. Dépôts des entreprises liées :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	432 048	379 936
Dépôts à terme entreprises liées	-	7 900
Dépôts à terme	210 294	149 684
<b>Total</b>	<b>642 342</b>	<b>537 520</b>

### 9.3. Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellés	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Dépôts à terme dinars	91 139	81931	14 988	-	188058
Dépôts à terme devise	12 213	10 023	-	-	22 236
<b>Total</b>	<b>103 352</b>	<b>91 954</b>	<b>14 988</b>	<b>-</b>	<b>210 294</b>

### **Note 10 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours Emprunts extérieurs	4 123	4 631
Autres Emprunts	87 656	115 611
<b>Total</b>	<b>91 779</b>	<b>120 242</b>



Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts extérieurs	4 123	4 631
Emprunts obligataires	79 472	103 750
Autres emprunts	3 716	6 516
<b>Emprunts</b>	<b>87 311</b>	<b>114 897</b>
Frais financiers/Emprunts extérieurs	0	10
Frais financiers/Emprunts obligataires	4 468	5 335
<b>Frais financiers rattachés</b>	<b>4 468</b>	<b>5 345</b>
<b>Total</b>	<b>91 779</b>	<b>120 242</b>

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunt BTE 2009	-	-	5 000	-	5 000
Emprunt BTE 2010	-	4 500	6 500	3 000	14 000
Emprunt BTE 2011	7 750	-	3 750	6 000	17 500
Emprunt BTE 2016	7 028	-	35 944	-	42 972
<b>Total</b>	<b>14 778</b>	<b>4 500</b>	<b>51 194</b>	<b>9 000</b>	<b>79 472</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	1 785	2 211
Ligne Italienne 73 millions d'euros	496	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
<b>Total</b>	<b>4 123</b>	<b>4 631</b>

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	1 359	-	1 785
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	83	331	83	496
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	154	1 228	461	1 842
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>662</b>	<b>2 917</b>	<b>543</b>	<b>4 123</b>

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

**Note 11 : Autres Passifs**

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Organismes sociaux	1 820	1 272
Personnel	4 488	4 118
État et collectivités locales	2 550	3 355
Autres créditeurs	9 622	7 094
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 971	1 454
<b>Total</b>	<b>21 451</b>	<b>17 293</b>

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

## **Note 12 : Capitaux propres**

Libellés	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
<b>Soldes au 31/12/2017</b>	<b>90 000</b>	<b>(840)</b>	<b>7 372</b>	<b>22 344</b>	<b>4 393</b>	<b>130</b>	<b>13 200</b>	<b>835</b>	<b>(8 189)</b>	<b>782</b>	<b>130 027</b>
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	73	-	-	-	-	-	<b>73</b>
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	782	(782)	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	950	<b>950</b>
<b>Soldes au 31/12/2018</b>	<b>90 000</b>	<b>(840)</b>	<b>7 372</b>	<b>22 344</b>	<b>4 466</b>	<b>130</b>	<b>13 200</b>	<b>835</b>	<b>(7 407)</b>	<b>950</b>	<b>131 050</b>

### 12.1 : Les actions à dividende prioritaire se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1.02%	0%

### 12.2 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2018 se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 01/01/2018	4 393
Intérêts	73
<b>Totalnet</b>	<b>4 466</b>

### 12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2	0%
<b>Total</b>		<b>4 500 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

### **3.3 Engagements hors bilan**

#### **Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Cautions en faveur de la clientèle	76943	66 829
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	4 382	5 493
Cautions en faveur des établissements bancaires	5 460	5 649
<b>Total</b>	<b>86 785</b>	<b>77 971</b>

#### **Note 14 : Engagements de financement donnés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Engagements de financement donnés à la clientèle	70 882	59 516
<b>Total</b>	<b>70 882</b>	<b>59 516</b>

#### **Note 15 : Garanties reçues**

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Garanties reçues de la clientèle	661 656	638 963
<b>Total</b>	<b>661 656</b>	<b>638 963</b>

### 3.4 État de résultat

#### Note 16 : Intérêts et revenus assimilés

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 893	1 097
Opérations avec la clientèle	68 753	53 692
<b>Total</b>	<b>70 646</b>	<b>54 789</b>

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 893	1 097
Intérêts sur les prêts	64415	50 511
Revenus Leasing	4 165	3 006
Commissions sur engagements	173	175
<b>Total</b>	<b>70 646</b>	<b>54 789</b>

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur les prêts	64415	50 511
Revenus Leasing	4 165	3006
Commissions sur engagements	173	175
<b>Total</b>	<b>68753</b>	<b>53 692</b>

#### Note 17 : Gains sur opérations de change

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur opérations de change	4 823	3 489
<b>Total</b>	<b>4 823</b>	<b>3 489</b>

**Note 18 : Revenus du portefeuille commercial**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Revenus des BTA	5 234	3 707	3 707
Revenus des obligations	-	-	2 091
Revenus fonds gérés	-	-	592
<b>Total</b>	<b>5 234</b>	<b>3 707</b>	<b>6 390</b>

(\*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

**Note 19 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Revenus des Obligations	1 878	2 091	-
Revenus Fonds Gérés	867	592	-
Revenus des entreprises associées et coentreprise	1 053	254	254
Revenus titres d'investissements BTA	2 006	-	-
<b>Total</b>	<b>5 804</b>	<b>2 937</b>	<b>254</b>

(\*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

Les revenus des entreprises associées et coentreprise se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes	997	455
Plus/Moins-values sur titres	56	(201)
<b>Total</b>	<b>1 053</b>	<b>254</b>

**Note 20 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 539	7 784
Opérations avec la clientèle	29 524	19 509
Charges d'emprunts obligataires	6 131	7 247
Opérations sur Emprunts extérieurs	131	185
Commissions sur Emprunts extérieurs	-	7
<b>Total</b>	<b>53 325</b>	<b>34 732</b>

**Note 21 : Commissions encourues**

Il s'agit des commissions sur les FGDB mis en place conformément au décret gouvernemental n°2017/268 du 01 février 2017 :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Commissions encourues	1 624	405
<b>Total</b>	<b>1 624</b>	<b>405</b>

**Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Reprise des provisions sur prêts	3 474	3 489
Dotations aux provisions sur prêt	(16 609)	(11 055)
Dotations aux provisions hors bilan	(214)	(53)
Dotations aux provisions Leasing	(246)	(1 252)
Reprises provisions Leasing	974	169
Dotations aux provisions, créateurs divers	(191)	(1 606)
Reprises hors bilan	61	292
Reprises provisions à caractère général	253	-
<b>Total</b>	<b>(12 498)</b>	<b>(10 016)</b>

**Note 23 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions sur titres	(147)	(213)
Reprises de provisions sur titres	97	342
Amortissement primez d'acquisition BTA	(22)	-
<b>Total</b>	<b>(72)</b>	<b>129</b>



**Note 24 : Charges du personnel**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Traitements et salaires	18 173	16 851
Avantages complémentaires	966	895
Charges sociales	4 407	3 971
Autres charges du personnel	623	584
Provisions personnel	124	49
<b>Total</b>	<b>24 293</b>	<b>22 350</b>

**Note 25 : Charges générales d'exploitation**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'exploitation non bancaires	4 729	4 723
Autres charges générales d'exploitation	3 629	3 251
<b>Total</b>	<b>8 358</b>	<b>7 974</b>

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Impôts et taxes	838	801
Rémunérations des services extérieurs	3 819	3 870
Transports et déplacements	72	52
Autres charges générales d'exploitation	3 629	3 231
<b>Total</b>	<b>8 358</b>	<b>7 954</b>

**Note 26 : Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	950 319	782 463
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	950 319	782 463
Nombre moyen d'actions ordinaires	35 000 000	35 000 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>0,0271</b>	<b>0,0223</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

### **3.5 État de flux de trésorerie**

#### **Note 27 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de mille dinars contre mille dinars au 31 décembre 2017 :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Caisse agences dinars	5 372	3 155
Caisse agences devises et IBS	2 694	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Prêts en devises BCT	106 932	116 197
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	43 323	6 995
Emprunts et refinancement en devises BCT	(141 000)	(61 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(113 026)	(169 068)
<b>Total</b>	<b>(47 713)</b>	<b>(88 453)</b>

### **3.6 Note sur les Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2018, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 225 KDT.

En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 118DT.

- 2- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14 291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.
- 3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4%

toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

- 5- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 6- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 53 888 DT.
- 7- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 décembre 2018, un montant de 100 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 23 464 dinars.

- 8- Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr JalelAzzouz en tant que nouveau Directeur Général. La rémunération de l'ancien Directeur Général jusqu'au mois de juin s'élève à 102KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018
- 9- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25avril2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

### **3.7 Note sur les évènements postérieurs à la clôture**

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 12 mars 2019. De ce fait, tous les évènements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers.

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

### I - Rapport sur l'audit des états financiers

#### *1- Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **131 050 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **950 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

#### *2- Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *3- Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### *3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits*

##### **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **70 646 KDT** et **16 888 KDT**, soit **85%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2018.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

#### **Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### ***3-2-Classification des créances et estimation des provisions***

##### **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2018, les créances envers les clients s'élèvent à 827 410 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 72 146 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 21 887 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### **Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque**

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

#### ***4- Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les comptes de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise.

#### ***5- Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### *7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***1- Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l'inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

### ***2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22/03/2019

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE  
C.N.H  
Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR  
C.H.H  
HichemCHEKIR



## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :**

Nous portons à votre connaissance que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.

2. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 118 DT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 53 KDT.

7. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 23 464 DT.

### **III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par arrêté du Ministre des Finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec prise en charge des frais d'utilité. Le Conseil d'Administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.

La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 s'élève à 102 KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 DT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22/03/2019

### **Les Co-commissaires aux comptes**

**Cabinet Nour El Houda HENANE**  
C.N.H  
Nour El Houda HENANE

**Cabinet Hichem CHEKIR**  
C.H.H  
Hichem CHEKIR

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES  
- ASTREE-**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Cherif BEN ZINA et Mr Chiheb GHANMI.

Annexe n°1  
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2018			Au 31/12/2017
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>AC: Actifs incorporels</b>	<b>A 1</b>	<b>1 623 474</b>	<b>949 001</b>	<b>674 473</b>	<b>332 734</b>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		1 290 511	949 001	341 509	332 734
AC14 Acomptes versés		332 964		332 964	
<b>AC: Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A 2</b>	<b>6 675 471</b>	<b>5 301 585</b>	<b>1 373 886</b>	<b>1 192 042</b>
AC21 Installations techniques et machines		5 587 465	4 361 938	1 225 527	1 031 344
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 078 278	939 647	138 631	150 970
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	9 728
<b>AC: Placements</b>	<b>A 3</b>	<b>404 987 290</b>	<b>21 033 512</b>	<b>383 953 778</b>	<b>347 826 427</b>
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	26 468 387	5 342 700	21 125 687	17 830 104
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 413 068	1 442 434	1 530 466
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		13 516 385	2 929 632	10 586 753	7 203 138
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 096 500		9 096 500	9 096 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	32 204 423		32 204 423	32 204 421
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	344 871 367	15 690 812	329 180 555	296 059 563
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		108 702 922	15 570 369	93 132 554	83 338 647
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		104 134 020	416	104 133 604	102 704 774
AC333 Prêts hypothécaires		636 850		636 850	577 417
AC334 Autres Prêts		842 574	120 027	722 547	468 725
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		130 555 000		130 555 000	108 970 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	1 443 114		1 443 114	1 732 339
<b>AC: Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A 4</b>	<b>46 487 314</b>		<b>46 487 314</b>	<b>30 865 494</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 092 861		11 092 861	8 236 053
AC530 Provisions pour sinistres Vie		430 537		430 537	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 963 916		34 963 916	22 363 197
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		0		0	266 244
<b>AC: Créances</b>	<b>A 5</b>	<b>83 420 639</b>	<b>23 806 346</b>	<b>59 614 293</b>	<b>51 425 695</b>
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	72 749 801	22 081 973	50 667 828	46 091 524
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	5 295 169		5 295 169	5 180 569
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	59 572 157	21 038 171	38 533 986	35 953 566
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	7 882 475	1 043 802	6 838 673	4 957 389
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	2 857 645	614 433	2 243 212	648 381
AC63 Autres Créances	A 5.3	7 813 193	1 109 940	6 703 253	4 685 790
AC631 Personnel	A 5.3.1	245 241		245 241	207 243
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	6 446 117		6 446 117	4 465 010
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 121 835	1 109 940	11 894	13 537
<b>AC: Autres éléments d'Actif</b>	<b>A 6</b>	<b>22 210 996</b>		<b>22 210 996</b>	<b>20 246 892</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	7 780 124		7 780 124	8 830 742
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	3 792 727		3 792 727	3 569 413
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	10 638 144		10 638 144	7 846 737
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	8 309 720		8 309 720	6 877 194
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	2 328 425		2 328 425	969 543
<b>Total de l'Actif:</b>		<b>565 405 186</b>	<b>51 090 445</b>	<b>514 314 741</b>	<b>451 889 285</b>

## Capitaux propres et passif du Bilan

	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Capitaux propres</b>			
	<b>P 1</b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	25 555 873	24 155 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	42 661 315	35 633 815
CP5 Résultat reporté	P 1.4	8 799 430	11 797 136
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>107 016 618</b>	<b>101 586 824</b>
CP6 Résultat	P 1.5	16 318 785	15 029 794
<b>Total capitaux propres avant affectation :</b>		<b>123 335 404</b>	<b>116 616 618</b>
<b>Passif</b>			
	<b>P 2</b>		
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	P 2.1	<b>11 472 109</b>	<b>9 472 109</b>
PA23 Autres provisions		11 472 109	9 472 109
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>P 2.2</b>	<b>318 598 956</b>	<b>266 543 005</b>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		37 268 618	33 716 646
PA320 Provisions d'assurances Vie		141 330 458	115 667 038
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 865 931	2 635 102
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		129 053 775	107 367 343
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		2 252 034	1 414 896
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		2 155 631	1 715 621
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie			281 510
PA360 Autres provisions techniques Vie		577 493	787 248
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 095 015	2 957 603
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>P 2.3</b>	<b>18 022 327</b>	<b>19 473 260</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>P 2.4</b>	<b>41 111 551</b>	<b>38 730 216</b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	10 744 897	9 830 223
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	8 856 493	8 284 759
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	1 888 403	1 545 463
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	18 691 210	16 273 499
PA63 Autres dettes	P 2.5	11 675 444	12 626 494
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	530 086	493 861
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 414 622	1 211 913
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	8 966 028	10 163 330
PA634 Crédoiteurs divers	P 2.5.4	764 709	757 390
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>2.6</b>	<b>1 774 395</b>	<b>1 054 077</b>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	1 774 395	1 054 077
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>514 314 741</b>	<b>451 889 285</b>

Annexe n°3

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>PRNV1 Primes acquises</b>	115 465 413	<30 333 414>	85 131 999	88 599 789
<b>PRNV11</b> Primes émises et acceptées	119 017 385	<33 417 721>	85 599 664	91 074 467
<b>PRNV12</b> Variation de la provision pour primes non acquises	<3 551 972>	3 084 307	<467 665>	<2 474 678>
<b>PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	8 878 705		8 878 705	7 795 054
<b>PRNV2 Autres produits techniques</b>	900 134		900 134	174 264
<b>CHNV1 Charges de sinistres</b>	<89 098 050>	22 844 674	<66 253 376>	<61 864 037>
<b>CHNV11</b> Montants payés	<67 411 618>	10 243 955	<57 167 663>	<55 955 053>
<b>CHNV12</b> Variation de la provision pour sinistres	<21 686 432>	12 600 719	<9 085 713>	<5 908 984>
<b>CHNV2 Variation des autres provisions techniques</b>	<137 412>		<137 412>	<47 675>
<b>CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<1 498 527>	65 357	<1 433 170>	<3 339 163>
<b>CHNV4 Frais d'exploitation</b>	<17 956 873>	7 267 987	<10 688 885>	<9 246 057>
<b>CHNV41</b> Frais d'acquisition	<7 139 998>		<7 139 998>	<6 556 622>
<b>CHNV42</b> Variation du montant des frais d'acquisition reportés	132 813		132 813	382 174
<b>CHNV43</b> Frais d'administration	<10 949 688>		<10 949 688>	<9 822 895>
<b>CHNV44</b> Commissions reçues des réassureurs		7 267 987	7 267 987	6 751 287
<b>CHNV5 Autres charges techniques</b>	<5 867 275>		<5 867 275>	<8 128 491>
<b>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation &amp; équilibrage</b>	281 509	<266 244>	15 265	-
<b>RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie</b>	<b>10 967 625</b>	<b>&lt;421 640&gt;</b>	<b>10 545 985</b>	<b>13 943 685</b>

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>PRV1 Primes</b>	36 228 621	<633 364>	35 595 256	31 786 349
<b>PRV11 Primes émises et acceptées</b>	36 228 621	<633 364>	35 595 256	31 786 349
<b>PRV2 Produits de placements</b>	8 768 525		8 768 525	7 302 984
<b>PRV21 Revenus des placements</b>	7 639 738		7 639 738	6 019 292
<b>PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements</b>	141 511		141 511	700 978
<b>PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements</b>	987 275		987 275	582 714
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>			-	-
<b>CHV1 Charge de sinistres</b>	<6 081 437>	629 430	<5 452 007>	<5 628 292>
<b>CHV11 Montants payés</b>	<5 850 607>	198 893	<5 651 714>	<5 545 185>
<b>CHV12 Variation de la provision pour sinistres</b>	<230 830>	430 537	199 708	<83 107>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>	<24 833 593>		<24 833 593>	<20 500 056>
<b>CHV21 Provisions d'assurance vie</b>	<25 043 347>		<25 043 347>	<19 766 494>
<b>CHV22 Autres provisions techniques</b>	209 754		209 754	<733 562>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<1 531 530>	-	<1 531 530>	<635 325>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>	<3 873 174>	118 089	<3 755 084>	<3 907 079>
<b>CHV41 Frais d'acquisition</b>	<3 379 797>		<3 379 797>	<3 564 831>
<b>CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés</b>	90 500,63		90 501	136 164
<b>CHV43 Frais d'Administration</b>	<583 877>		<583 877>	<510 124>
<b>CHV44 Commissions reçues des réassureurs</b>		118 089	118 089	31 712
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>	<284 991>		<284 991>	<1 674 879>
<b>CHV9 Charges des placements</b>	<1 289 829>		<1 289 829>	<1 322 944>
<b>CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts</b>	<454 647>		<454 647>	<439 725>
<b>CHV92 Correction de valeur sur placements</b>	<670 034>		<670 034>	<498 878>
<b>CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements</b>	<165 147>		<165 147>	<384 342>
<b>RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>	7 102 593	114 155	7 216 748	5 420 758

Annexe n°5  
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>RTNV</b> <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		10 545 985	13 943 685
<b>RTV</b> <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		7 216 748	5 420 758
<b>PRNT1</b> <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		17 247 140	16 098 839
PRNT11 Revenus des placements		15 026 888	13 269 045
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		278 343	1 545 249
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 941 909	1 284 546
<b>CHNT1</b> <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<2 537 013>	<2 916 323>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<894 263>	<969 338>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<1 317 915>	<1 099 736>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<324 834>	<847 250>
<b>CHNT2</b> <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<8 878 705>	<7 795 054>
<b>PRNT2</b> Autres produits non techniques		277 295	207 876
<b>CHNT3</b> Autres charges non techniques		<2 004 560>	<2 340 031>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>21 866 891</b>	<b>22 619 750</b>
<b>CHNT4</b> Impôts sur le Résultat		<4 854 593>	<6 641 212>
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>17 012 298</b>	<b>15 978 538</b>
<b>CHNT5</b> Pertes extraordinaires		<693 513>	<948 744>
<b>Résultat net après modifications comptables :</b>		<b>16 318 785</b>	<b>15 029 794</b>



Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>HB1 Engagements reçus</b>		<b>972 058</b>	<b>912 626</b>
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		636 850	577 417
<i>Avals, cautions de garanties</i>		335 208	335 209
<b>HB2 Engagements donnés</b>		<b>1 442 297</b>	<b>1 155 024</b>
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		1 442 297	1 155 024
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
<b>HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

## Annexe N° 7 État de flux de trésorerie (méthode directe)

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	E1	166 094 234	147 292 731
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<66 672 025>	<62 617 613>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	526 626	421 682
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<2 924>	<1 604>
E5 Commissions versées sur les acceptations	E5	<157 445>	<115 901>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	E6	<33 581 163>	<18 672 090>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	12 236 605	10 536 656
E8 Commissions reçues sur les cessions	E8	7 468 636	4 909 801
E9 Commissions versées aux intermédiaires	E9	<14 738 044>	<13 114 723>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<10 809 051>	<11 947 975>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	E11	<103 409>	<74 257>
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	6 229 891	3 514 289
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<122 063 920>	<119 532 286>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	86 502 917	92 017 194
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<12 798 922>	<10 104 876>
E16 Produit financiers reçus	E16	13 423 410	17 242 414
E17 Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	-
E18 Autres mouvements	E18	<23 284 938>	<31 308 412>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		<b>8 270 479</b>	<b>8 445 030</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	0	0
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	0	89 667
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<b>0</b>	<b>89 667</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2 Dividendes et autres distributions	F2	<9 576 446>	<8 778 621>
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4 Remboursements d'emprunts	F4		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<b>&lt;9 576 446&gt;</b>	<b>&lt;8 778 621&gt;</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>			
	L1	255 350	<247 000>
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>&lt;1 050 618&gt;</b>	<b>&lt;490 924&gt;</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>8 830 742</b>	<b>9 321 666</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>7 780 124</b>	<b>8 830 742</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale :** Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution :** 22/10/1949
- **Forme juridique :** S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social :** 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social :** 30 000 000 DT
- **Branches exploitées :** Toutes branches
- **Principaux Réassureurs :**
  - MUNCHENER RUCK
  - PARTNER RE
  - TUNIS RE
  - SCOR
  - CCR
  - EULER
  - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
  - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
  - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
  - M. Zouheir HASSEN ;
  - M. Ahmed KAMMOUN ;
  - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
  - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
  - M. Eric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
- **Réseau de production :**
  - Bureau Direct
  - **69** Agences d'assurances
  - **41** Courtiers

▪ **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés :**

- La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

**1. Faits marquants de l'exercice**

**A/ Le secteur des assurances :**

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2018 :

- Actualisation du tarif de la taxe unique sur les assurances selon l'article 48 de la loi 66-2017 du 17 décembre 2017. Ces taux sont relevés de 5% à 6% et de 10% à 12%.
- La présentation par le Comité Général des Assurances d'un projet de refonte du code des assurances (projet en cours d'examen au niveau de la FTUSA).
- La mise à jour par le Comité Général des Assurances du cadre réglementaire spécifiant les diligences des compagnies d'assurances en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, à travers la circulaire n°01/2018, du 02 Mars 2018.
- L'organisation en Tunisie au mois de Juin 2018, de la 32ième conférence de l'Union Générale des Assureurs Arabes (GAIF).
- La mise en place par la tutelle d'un nouveau cadre réglementaire organisant les travaux d'audit de l'actuaire externe (réf : circulaire n°03/2018 du 11/07/2018 du Comité Général des Assurances).
- L'annonce officielle par la tutelle en novembre 2018 de l'entrée en exploitation effective de la Centrale des Risques Auto, et ce à compter du 1er janvier 2019, avec un accès direct et en temps réel à la Centrale des Risques pour les différentes compagnies du marché.
- La révision de la contribution au fonds de garantie des assurés par Décret n°2018-1050 du 17 décembre 2018, en la portant de 1 dinar à 3 dinars, décomptée sur la base de chaque quittance de prime émise relative à l'ensemble des contrats d'assurance.

## B/ Activité de la Compagnie en 2018 :

### ▪ Production :

#### Situation comparative des primes émises au 31/12/2018 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2018	Part %	31/12/2017	Part %
Automobile	55 961 222	35,87	51 564 922	35,78
Vie	36 322 723	23,27	32 312 479	22,42
Maladie	21 276 925	13,64	25 979 905	18,03
Transport et aviation	10 828 445	6,94	5 675 686	3,94
Multirisques	9 488 987	6,08	7 267 218	5,04
Incendie	5 157 965	3,31	4 927 740	3,42
Individuelle	825 091	0,53	788 678	0,55
Responsabilité Civile	5 620 578	3,60	4 317 270	3,00
Risques Spéciaux	4 691 889	3,01	5 110 503	3,55
Risques Agricoles	1 120 649	0,72	1 051 804	0,73
Invalidité	2 218 089	1,42	2 806 196	1,95
Assistance	772 565	0,50	820 099	0,57
Assurance-Crédit	1 150 243	0,74	790 605	0,55
Vol	543 258	0,35	676 524	0,47
Bris de glaces et dégâts des eaux	27 442	0,02	30 017	0,02
	<b>156 006 071</b>	<b>100</b>	<b>144 119 646</b>	<b>100</b>

Source : Etats de production au 31/12/2018

Au terme de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **156,006 MD** contre **144,120 MD** à la même période en 2017, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 11,886 MD qui correspond à une progression de **8,25 %**.

### ▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2018, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie avec une quasi-stagnation de sa part, soit **35,87%**.
- Une avancée de **0,86 point** du poids de la branche **Vie (23,28%** contre **22,42%** au 31/12/2017). Celle-ci renforce sa position au **second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- La branche **Maladie** maintient sa position au **3<sup>ème</sup> rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie, en dépit du recul de sa part de 4 points soit **13,64%** contre **18,03%** au 31/12/2017.

- Une avancée de la part de la branche **Transport** de **3 point** (**6,94%** contre **3,94%** au 31/12/2017).

- **Sinistres :**

La **sinistralité globale** de la Compagnie est en **aggravation de 5,64 points** (**55,27%** contre 49,63% en 2017). Celle-ci est imputable essentiellement à l'aggravation de la sinistralité des branches **Incendie** de **303,27 points** (S/P : **327,07%**), **Auto** de **1,72 points** (S/P : **69,28%**) et **Risques spéciaux** de **16 points** (S/P : **49,29%**).

L'aggravation importante au niveau de la sinistralité est imputable essentiellement à la survenance d'un ensemble de sinistres liés aux inondations.

- **Encaissements :**

Au 31 décembre 2018, le ratio d'encaissement s'est établi à **76,60 %** contre **74,99%** en 2017.

- **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2018, un montant net de **383 953 778 DT** contre **347 826 427 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **10,39%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2018, un montant de **26 015 665 DT** contre **23 401 823 DT** en 2017.

- **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non Vie & Vie se sont établis au 31/12/2018 respectivement à **421 640 DT** et **(114 155) DT** contre **11 548 906 DT** et **195 090 DT** au 31/12/2017. Quant aux Acceptations, le résultat bénéficiaire a observé une diminution de **75,36%** en passant de **542 319 DT** en 2017 à **133 601 DT** en 2018.

- **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2018, les autres produits techniques Non Vie se sont établis **900 134 DT** contre **174 264 DT** en 2017.
- Les autres charges techniques Non Vie & Vie se sont élevées respectivement à **5 867 275 DT** et **284 991 DT** contre **8 128 491 DT** et **1 674 879 DT**, une année auparavant.

## 2. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
  - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
  - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

### **3. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats**

#### **4.1 / Primes émises et acceptées :**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

#### **4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :**

- **Provision pour primes non acquises :**

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ **Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.



- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

#### **4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :**

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

#### **4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation**

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

#### **4.5 / Les opérations financières & non techniques :**

##### **▪ Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

##### **▪ Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 20% ,60%, 80% et 100% pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

#### **4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :**

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

## 5. Notes sur le Bilan

### 5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

### 5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

### 5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	5 295 169	-	-	5 295 169
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	40 771 062	15 924 864	2 876 231	59 572 157
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 624 726	2 257 749	-	7 882 475
Créances nées d'opération de Réassurance	2 243 212	614 433	-	2 857 645
Personnel	245 241	-	-	245 241
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 446 117	-	-	6 446 117
Débiteurs divers	160 535	-	961 300	1 121 835
<b>Total :</b>	<b>60 786 062</b>	<b>18 797 046</b>	<b>3 837 531</b>	<b>83 420 639</b>

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	6 061 365	2 367 523	427 605	8 856 493
Dettes nées d'opération de réassurance	15 326 793	3 364 417	-	18 691 210
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 347 515	540 888	-	1 888 403
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	530 086	530 086
Personnel	1 414 622	-	-	1 414 622
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 966 028	-	-	8 966 028
Créditeurs divers	764 709	-	-	764 709
<b>Total :</b>	<b>33 881 032</b>	<b>6 272 828</b>	<b>957 691</b>	<b>41 111 551</b>

## 5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
<b>Solde au 31/12/2017</b>	30 000 000	24 155 873	35 633 815		11 797 136	15 029 794
<b>Affectation AGO du 10 Mai 2018</b>	-	1 400 000	7 027 500	9 600 000	<2 997 706>	<15 029 794>
<b>Résultat 2018</b>	-	-	-	-	-	16 318 785
<b>Solde au 31/12/2018</b>	30 000 000	25 555 873	42 661 315	9 600 000	8 799 430	16 318 785

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de l'entreprise « ASTREE » que les sommes au 31/12/2018 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 36 284 473 DT détaillées comme suit :

Réserve légale	2 000 000
Réserve facultative	105 870
Primes d'émission	4 206 546
Primes de fusion	407 974
Autres réserves	111 483
Résultat reporté (Créditeur)	249 785
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 254 130
Réserve spéciale de réévaluation	1 948 685
<b>Total :</b>	<b>36 284 473</b>

Conformément à la décision de l'AGO en date du 10 Mai 2018, la répartition du résultat 2017 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2017 :	15 029 794
Résultat reporté :	11 797 136
<b>Total à distribuer :</b>	<b>26 826 930</b>

Réserve légales	<1 000 000>
Réserve pour réinvestissements exonérés	<7 027 500>
Réserve pour réserves facultatives	<10 000 000>
<b>Résultat reporté :</b>	<b>8 799 430</b>

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2018.

## 5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour sinistres à payer	120 636 672	2 534 426	123 171 098	102 686 756
Chargement de gestion	9 879 933	331 505	10 211 438	8 807 064
Prévision de recours à encaisser	<2 241 397>		<2 241 397>	<2 209 768>
Provision SAP Acceptations	778 567		778 567	718 392
<b>TOTAL</b>	<b>129 053</b> 775	<b>2 865 931</b>	<b>131 919 706</b>	<b>110 002 444</b>

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

## 5.6 / Informations diverses sur le bilan

### A – Actif du bilan

#### Note – A 1 – Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
Logiciels	1 623 474	<949 001>	674 473	332 734
<b>TOTAL</b>	<b>1 623 474</b>	<b>&lt;949 001&gt;</b>	<b>674 473</b>	<b>332 734</b>

#### Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2018	VNC 31/12/2017
AC 21 – Installations techniques et machines	5 587 465	<4 361 938>	1 225 527	1 031 344
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 078 278	<939 647>	138 631	150 970
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728	-	9 728	9 728
<b>TOTAL</b>	<b>6 675 471</b>	<b>&lt;5 301 585&gt;</b>	<b>1 373 886</b>	<b>1 192 042</b>

## Note – A 3 – Placements

### A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

<b>LIBELLE</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Amorti.</b>	<b>VNC 31/12/2018</b>	<b>VNC 31/12/2017</b>
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 413 068 >	1 442 434	1 530 466
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	13 516 385	<2 929 632>	10 586 753	7 203 138
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 096 500	-	9 096 500	9 096 500
<b>TOTAL</b>	<b>26 468 387</b>	<b>&lt;5 342 700&gt;</b>	<b>21 125 687</b>	<b>17 830 105</b>

### A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

<b>LIBELLE</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Provision</b>	<b>VNC 31/12/2018</b>	<b>VNC 31/12/2017</b>
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	26 102 517	-	26 102 517	26 102 517
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 906	-	6 101 906	6 101 904
<b>TOTAL</b>	<b>32 204 423</b>	<b>-</b>	<b>32 204 423</b>	<b>32 204 421</b>

### A 3.3 – Autres placements financiers

<b>LIBELLE</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Amorti.</b>	<b>VNC 31/12/2018</b>	<b>VNC 31/12/2017</b>
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	108 702 923	<15 570 369>	93 132 554	83 338 647
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	104 134 020	<416>	104 133 604	102 704 774
AC 333 – 334 Prêts	1 479 424	<120 027>	1 359 397	1 046 142
AC 335 – Dépôts monétaires	130 555 000	-	130 555 000	108 970 000
<b>TOTAL</b>	<b>344 871 367</b>	<b>&lt;15 690 812&gt;</b>	<b>329 180 555</b>	<b>296 059 563</b>

### A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Provisions pour Primes non acquises acceptations	664 546	577 042
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	778 568	1 155 297
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 114</b>	<b>1 732 339</b>

### Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	11 092 861	8 236 053
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	430 537	-
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	34 963 916	22 363 197
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	-	266 244
<b>TOTAL</b>	<b>46 487 314</b>	<b>30 865 494</b>

### Note - A 5 – Créances

#### A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

##### A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Primes acquises et non émises non vie	6 327 395	6 229 455
Primes acquises et non émises vie	1 151 256	1 118 740
<b>S/Total :</b>	<b>7 478 651</b>	<b>7 348 195</b>
<b>Primes à annuler</b>	<2 183 482>	<2 167 626>
<b>TOTAL</b>	<b>5 295 169</b>	<b>5 180 569</b>

### A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Quittances de primes à recevoir	50 714 647	49 065 021
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	90 063	46 347
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	4 903 883	3 822 094
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 228 310	1 304 945
Chèques impayés	635 254	514 881
<b>S/Total :</b>	<b>59 572 157</b>	<b>54 753 288</b>
Provisions au titre des arriérés primes	<19 232 408>	<17 086 014>
Provision au titre des chèques impayés	<635 254>	<514 881>
Provision au titre des effets impayés	<1 170 509>	<1 198 827>
<b>TOTAL</b>	<b>38 533 986</b>	<b>35 953 566</b>

### A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Avances sur recours matériels	1 923 874	1 310 177
Avances sur recours corporels	1 591 077	1 541 531
Indemnisation Directe des Assurés	2 132 184	2 080 390
Sinistres officiels	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 233 817	780 152
<b>S/Total :</b>	<b>7 882 475</b>	<b>5 713 773</b>
Provisions pour dépréciation de créances	<1 043 802>	<756 384>
<b>TOTAL</b>	<b>6 838 673</b>	<b>4 957 389</b>

### A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Cessionnaires	2 751 766	1 142 164
Cédantes	105 879	120 650
<b>S/Total :</b>	<b>2 857 645</b>	<b>1 262 814</b>
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
<b>TOTAL</b>	<b>2 243 212</b>	<b>648 381</b>



### 5.3 – Autres créances

#### A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Avances au personnel	136 126	110 261
Autres avances	109 115	96 982
<b>TOTAL</b>	<b>245 241</b>	<b>207 243</b>

#### A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Acomptes provisionnels	5 977 090	4 158 487
Avances sur impôts/sociétés	348 888	122 267
Autres	120 139	184 256
<b>TOTAL</b>	<b>6 446 117</b>	<b>4 465 010</b>

#### A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Compte de liaison avec la délégation Maroc	899 549	750 908
Avances	222 285	223 928
<b>S/Total :</b>	<b>1 121 834</b>	<b>974 836</b>
Provision pour dépréciation	<1 109 940>	<961 299>
<b>TOTAL</b>	<b>11 894</b>	<b>13 537</b>

### Note A 6 – Autres éléments d'actif

#### A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	3 285 146	6 743 858
Effets remis à l'encaissement	4 374 515	2 086 776
Autres	120 463	108
<b>TOTAL</b>	<b>7 780 124</b>	<b>8 830 742</b>

#### A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2018 à **3 792 727 DT** contre **3 569 413 DT** au 31/12/2017.

### A 6.3 – Compte de régularisation Actif

#### A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	8 145 804	6 694 352
Loyers échus et à recevoir	163 916	182 842
<b>TOTAL</b>	<b>8 309 720</b>	<b>6 877 194</b>

#### A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
Autres comptes de régularisation Actif	2 314 545	934 226
Autres charges constatées ou payées d'avance	8 110	29 547
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
<b>TOTAL</b>	<b>2 328 425</b>	<b>969 543</b>

### Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

#### Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2018	31/12/2017
<b>P 1.1 – Capital social</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<b>P 1.2 – Réserves et primes liées au capital</b>	<b>25 555 873</b>	<b>24 155 873</b>
Réserve légale	3 000 000	2 000 000
Réserve facultative	17 829 870	17 429 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
<b>P 1.3 – Autres capitaux propres</b>	<b>42 661 315</b>	<b>35 633 815</b>
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	40 712 630	33 685 130
<b>P 1.4 – Résultat reporté</b>	<b>8 799 430</b>	<b>11 797 136</b>
<b>S/Total :</b>	<b>107 016 618</b>	<b>101 586 824</b>
<b>P 1.5 – Résultat de la période</b>	<b>16 318 785</b>	<b>15 029 794</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :</b>	<b>123 335 404</b>	<b>116 616 618</b>

## Note - P 2 – Passif

### P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Provision d'ouverture</b>	<b>9 472 109</b>	<b>7 132 109</b>
Constitution	2 000 000	2 340 000
<b>Provision d'ouverture</b>	<b>11 472 109</b>	<b>9 472 109</b>

### P 2.2 – Provisions techniques brutes

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non vie	37 268 618	33 716 646
PA 320- Provisions d'assurance Vie	141 330 458	115 667 038
PA 330- Provisions pour sinistre Vie	2 865 931	2 635 102
PA 331- Provisions pour sinistre Non Vie	129 053 775	107 367 343
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 252 034	1 414 896
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non Vie	2 155 631	1 715 621
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	-	281 510
PA 360- Autres provisions techniques Vie	577 493	787 248
PA 361- Autres provisions techniques Non Vie :	3 095 015	2 957 603
- Réserve mathématique de rentes	2 997 488	2 905 237
- Réserve d'invalidité	77 883	29 016
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	-	3 706
<b>TOTAL</b>	<b>318 598 956</b>	<b>266 543 005</b>

### P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Provisions pour sinistres non vie	13 817 295	14 900 819
Provisions pour sinistres vie	430 537	-
Provisions pour primes non acquises	3 774 495	4 572 441
<b>TOTAL</b>	<b>18 022 327</b>	<b>19 473 260</b>

## **P 2.4 – Autres Dettes**

### **P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe**

#### **P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe**

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Commissions sur arriérés	5 796 145	5 718 955
Comptes de régularisation	2 751 041	2 133 103
Primes affaires collectives à payer	309 307	432 701
<b>TOTAL</b>	<b>8 856 493</b>	<b>8 284 759</b>

#### **P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Comptes intermédiaires Sinistres	1 289 241	1 211 524
Sinistres officieux	498 699	253 425
Recours client	100 463	80 514
<b>TOTAL</b>	<b>1 888 403</b>	<b>1 545 463</b>

### **P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances**

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Cessionnaires	17 716 169	15 021 606
Cédantes	949 486	1 226 464
Rétrocessionnaires	25 555	25 429
<b>TOTAL</b>	<b>18 691 210</b>	<b>16 273 499</b>

## P 2.5 – Autres dettes

### P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	378 503	370 503
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	151 583	123 358
<b>TOTAL</b>	<b>530 086</b>	<b>493 861</b>

### P 2.5.2 – Personnel

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Dettes provisionnées pour congés payés	605 484	560 000
Autres charges à payer	640 808	558 761
Autres dettes	168 330	93 152
<b>TOTAL</b>	<b>1 414 622</b>	<b>1 211 913</b>

### P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	5 998 691	7 844 619
Cotisations Sociales	987 154	793 824
Taxes d'assurance à payer	820 514	640 996
Retenues à la source	579 669	503 891
Autres charges sociales à payer	580 000	380 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 966 028</b>	<b>10 163 330</b>

### P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Actionnaires, dividendes à payer	241 017	217 463
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	292 738	232 807
Autres crédoiteurs divers	230 954	307 120
<b>TOTAL</b>	<b>764 709</b>	<b>757 390</b>

## **P 2.6 – Autres passifs**

### **P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif**

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Encaissements en instance d'affectation	141 583	198 575
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	28 830	52 673
Autres comptes de régularisation Passif	1 603 982	802 829
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 395</b>	<b>1 054 077</b>

## **4. Informations diverses sur l'état de résultat**

### **6.1 / Ventilation des produits & charges de placement**

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

### **6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances**

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

### **6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories**

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

### **6.4 / Ventilation des charges de personnel**

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

<b>CATEGORIE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Cadres	118	106
Agents d'encadrement	37	48
Agents d'exécution	31	30
Personnel de services	2	3
Personnel en détachement	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>188</b>

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2018 à la somme de 11 132 742 DT et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2018	31/12/2017
Salaires	7 224 394	6 429 650
Charges sociales	2 133 668	1 971 206
Assurance collective vie	1 630 000	1 430 000
Personnel en détachement	144 680	128 515
<b>TOTAL</b>	<b>11 132 742</b>	<b>9 959 371</b>

#### 6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 14 719 176 DT, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2018	31/12/2017
Agents généraux	8 076 036	7 785 448
Courtiers	3 079 772	2 976 349
Autres commissions	3 432 656	3 649 792
Commissions Acceptations	130 712	108 681
<b>TOTAL</b>	<b>14 719 176</b>	<b>14 520 270</b>

#### 6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **156 006 071 DT** au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2018	31/12/2017
Nord	130 111 762	120 999 959
Centre	7 964 842	6 778 465
Sud	17 929 467	16 341 222
<b>TOTAL</b>	<b>156 006 071</b>	<b>144 119 646</b>

### 6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Profits exceptionnels sur exercice en cours	267 575
Profits exceptionnels sur exercice antérieures	9 720
<b>TOTAL</b>	<b>277 295</b>

### 6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Provision pour risques & charges CNSS	2 000 000
Autres pertes	4 560
<b>TOTAL</b>	<b>2 004 560</b>

### 6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Résultat Comptable</b>	<b>21 866 891</b>	<b>22 619 751</b>
Réintégration	6 038 171	10 833 449
Déductions	<6 007 297>	<7 450 809>
<b>Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés</b>	<b>21 897 765</b>	<b>26 002 391</b>
Réinvestissements exonérés	<8 027 500>	<7 027 500>
<b>Résultat Fiscal</b>	<b>13 870 265</b>	<b>18 974 891</b>
Impôts sur les sociétés	<4 854 593>	<6 641 212>
Contribution Conjoncturelle	<554 811>	<948 745>
Contribution Sociale Solidaire	<138 703>	-
<b>Bénéfice Comptable</b>	<b>16 318 785</b>	<b>15 029 794</b>



## 6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2018</b>
Provision mathématique vie à l'ouverture	115 667 038
Charges de provisions au 31/12/2018	27 853 579
<b>S/Total :</b>	<b>143 520 617</b>
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<2 190 159>
<b>TOTAL</b>	<b>141 330 458</b>

## 6.11 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

## 5. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

## 6. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

## 7. Comparabilité des comptes

### ▪ **Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2018 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2017.

## 7 Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2018, à **27 789 KDT**. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **123 335 KDT** représentent plus de **4,44 fois** la marge de solvabilité minimum.

- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2018, à **120,05 %**.





**Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2018**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	17 371 887	12 029 187	19 052 502	7 023 315
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 096 500	9 096 500	9 096 500	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	92 613 319	77 042 947	123 513 505	46 470 558
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	40 719 820	40 719 820	41 525 799	805 980
Autres parts d'OPCVM	7 574 206	7 574 210	8 605 875	1 031 665
Obligations et autres titres à revenu fixe	104 134 020	104 133 604	104 133 604	0
Autres Dépôts	130 555 000	130 555 000	130 555 000	0
<b>TOTAL :</b>	<b>402 064 753</b>	<b>381 151 268</b>	<b>436 482 786</b>	<b>55 331 518</b>

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	15 165 207	61 635 765
Actions non cotées	61 877 741	61 877 741
Total :	<u>77 042 947</u>	<u>123 513 505</u>
Obligations cotées	18 761 500	18 761 500
Obligations non cotées	12 200 000	12 200 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	73 172 104	73 172 104
Total :	<u>104 133 604</u>	<u>104 133 604</u>

## Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Inventaire 2016</i>					
Règlements cumulés	64 583 006	40 207 472	42 547 509	40 788 393	28 202 481
Provisions pour sinistres	5 412 951	7 001 264	12 189 295	16 936 447	36 504 293
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>69 995 957</b>	<b>47 208 736</b>	<b>54 736 805</b>	<b>57 724 840</b>	<b>64 706 774</b>
Primes acquises	82 579 031	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504
% sinistres / primes acquises	<b>84,76%</b>	<b>56,60%</b>	<b>59,81%</b>	<b>57,84%</b>	<b>63,17%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Inventaire 2017</i>					
Règlements cumulés	42 186 464	45 869 816	47 498 576	44 731 676	28 789 854
Provisions pour sinistres	4 206 500	7 488 265	10 503 057	19 340 437	38 902 857
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>46 392 964</b>	<b>53 358 081</b>	<b>58 001 633</b>	<b>64 072 113</b>	<b>67 692 712</b>
Primes acquises	83 402 780	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636
% sinistres / primes acquises	<b>55,63%</b>	<b>58,30%</b>	<b>58,12%</b>	<b>62,55%</b>	<b>61,50%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Inventaire 2018</i>					
Règlements cumulés	47 534 366	50 125 616	50 956 833	45 233 143	14 861 250
Provisions pour sinistres	4 368 261	6 343 016	13 981 123	27 127 966	48 988 197
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>51 902 626</b>	<b>56 468 632</b>	<b>64 937 956</b>	<b>72 361 110</b>	<b>63 849 446</b>
Primes acquises	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636	115 465 413
% sinistres / primes acquises	<b>56,71%</b>	<b>56,58%</b>	<b>63,40%</b>	<b>65,74%</b>	<b>55,30%</b>

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2018

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 389 447	<b>1 389 447</b>	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	5 423 299	18 457 085	<b>23 880 384</b>	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		745 835	<b>745 835</b>	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
<b>Total produits des placements</b>	<b>5 423 299</b>	<b>20 592 366</b>	<b>26 015 665</b>	
Intérêts		575 640	<b>575 640</b>	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	738 357	2 512 845	<b>3 251 202</b>	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
<b>Total charges des placements</b>	<b>738 357</b>	<b>3 088 485</b>	<b>3 826 842</b>	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2018

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquisées	1 210 605	14 105 599	963 270	19 949 146	36 228 621
Charges de prestations	<541 567>	<3 584 359>	<351 961>	<1 372 720>	<5 850 607>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<351 935>	<2 387 798>	<400 033>	<21 987 948>	<25 127 714>
<b>Solde de souscription :</b>	<b>317 103</b>	<b>8 133 443</b>	<b>211 276</b>	<b>&lt;3 411 521&gt;</b>	<b>5 250 300</b>
Frais d'acquisition	<109 914>	<1 280 686>	<87 458>	<1 811 238>	<3 289 297>
Autres charges de gestion nettes	<29 034>	<338 293>	<23 103>	<478 438>	<868 868>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;138 948&gt;</b>	<b>&lt;1 618 980&gt;</b>	<b>&lt;110 561&gt;</b>	<b>&lt;2 289 676&gt;</b>	<b>&lt;4 158 164&gt;</b>
Produits nets de placements	623 656	2 116 137	401 100	4 337 803	7 478 696
Participation aux résultats	<206 465>	-	<143 643>	<1 118 129>	<1 468 238>
<b>Solde Financier :</b>	<b>417 190</b>	<b>2 116 137</b>	<b>257 457</b>	<b>3 219 673</b>	<b>6 010 458</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<615 459>	<17 906>	-	<633 365>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	198 893	-	-	198 893
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	430 537	-	-	430 537
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	117 834	256	-	118 090
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>0</b>	<b>131 805</b>	<b>-17 650</b>	<b>0</b>	<b>114 155</b>
<b>Résultat technique 2018 :</b>	<b>595 345</b>	<b>8 762 405</b>	<b>340 522</b>	<b>&lt;2 481 524&gt;</b>	<b>7 216 748</b>
<b>Résultat technique 2017 :</b>	<b>445 112</b>	<b>7 125 002</b>	<b>386 451</b>	<b>&lt;2 535 808&gt;</b>	<b>5 420 758</b>
<b>Variation 2018 - 2017 :</b>	<b>150 233</b>	<b>1 637 403</b>	<b>&lt;45 929&gt;</b>	<b>54 284</b>	<b>1 795 991</b>
	34%	23%	-12%	2%	33%
<b>Informations complémentaires :</b>					
Versement périodique de rente Vie				32 094	32 094
Rachats Vie payés	144 942		77 710	44 596	267 248
Capitaux échus Vie	396 626		198 162	1 296 030	1 890 818
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	11 211 871	35 599 914	7 274 330	87 244 343	141 330 458
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	10 537 405	33 296 469	6 576 769	65 256 395	115 667 038

**Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2018**

Éléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A.	Assurance Crédit	Maladie	Invalité	Individuelle	Loi	Total	Acceptations	Total
<b>Primes acquies</b>																	
PRNV11 Primes émises	55 529 529	10 364 328	372 993	14 184 216	799 086	5 665 697	1 358 970	4 448 840	761 715	1 406 692	20 872 176	2 047 907	784 001	-	118 596 150	421 235	119 017 385
PRNV12 Variation des primes non acquies	1 012 032	407 683	5 239	973 943	385 316	638 315	50 987	18 698	22 432	129 681	-	-	14 855	-	3 464 468	87 504	3 551 972
<b>Charges de prestations</b>																	
CHNV11 Prestations et frais payés	33 832 773	3 390 494	10 507	6 764 854	12 012	352 952	394 310	946 606	1 930	115 814	21 274 144	279 922	137 083	80 367	67 362 140	49 478	67 411 618
CHNV12 Charges de provisions pour prestations diverses	6 507 063	70 873	52 476	9 699 169	49 685	6 589 865	87 120	177 788	550	190 323	844 491	95 554	54 695	32 283	22 113 419	60 176	22 173 595
<b>Solde de souscription :</b>	<b>14 177 661</b>	<b>6 495 278</b>	<b>420 201</b>	<b>3 253 750</b>	<b>451 443</b>	<b>1 915 435</b>	<b>928 527</b>	<b>3 343 144</b>	<b>781 667</b>	<b>1 583 148</b>	<b>442 523</b>	<b>1 672 431</b>	<b>577 368</b>	<b>48 083</b>	<b>25 656 122</b>	<b>224 077</b>	<b>25 880 200</b>
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	2 298 313	884 723	4 858	1 349 928	64 604	276 591	253 245	531 120	121 397	443 048	622 567	70 188	86 605	-	7 007 185	-	7 007 185
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	8 527 154	1 131 625	51 480	2 415 429	42 289	593 013	312 751	698 637	94 414	238 627	1 332 508	177 142	194 971	1 051	15 811 090	105 739	15 916 829
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>10 825 467</b>	<b>2 016 347</b>	<b>56 337</b>	<b>3 765 357</b>	<b>106 893</b>	<b>869 603</b>	<b>565 995</b>	<b>1 229 757</b>	<b>215 811</b>	<b>681 674</b>	<b>1 955 074</b>	<b>247 330</b>	<b>281 576</b>	<b>1 051</b>	<b>22 818 275</b>	<b>105 739</b>	<b>22 924 014</b>
PRNT3 Produits nets des placements	5 786 260	288 193	36 392	1 174 111	174 226	531 935	46 528	306 840	7 291	64 147	269 546	12 485	47 798	56 398	8 802 150	76 555	8 878 705
CHNV3 Participation aux résultats	28 752	151 630	-	15 743	-	15 000	89 066	15 732	-	138 045	444 763	-	-	-	867 266	-	867 266
<b>Solde Financier :</b>	<b>5 757 508</b>	<b>136 563</b>	<b>36 392</b>	<b>1 158 369</b>	<b>174 226</b>	<b>516 935</b>	<b>42 538</b>	<b>322 572</b>	<b>7 291</b>	<b>73 898</b>	<b>175 218</b>	<b>12 485</b>	<b>47 798</b>	<b>56 398</b>	<b>7 934 884</b>	<b>76 555</b>	<b>8 011 439</b>
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquies	2 912 388	6 927 932	363 059	10 873 907	528 053	2 897 565	610 446	3 264 631	699 214	884 503	-	-	371 716	-	30 333 414	-	30 333 414
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	1 483 414	2 973 984	2 168	5 107 631	441	78 409	266 467	535 147	-	190 902	-	-	52 552	-	10 309 312	-	10 309 312
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 070 575	251 995	50 703	8 444 623	59 826	6 143 172	49 067	111 536	-	191 647	-	-	10 822	-	12 334 475	-	12 334 475
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	1 436 684	404 706	88 386	3 236 667	234 719	425 600	127 361	789 258	193 459	187 070	-	-	144 079	-	7 267 987	-	7 267 987
<b>Solde de Réassurance (2018) :</b>	<b>2 062 865</b>	<b>3 801 237</b>	<b>323 208</b>	<b>6 115 015</b>	<b>352 719</b>	<b>3 749 617</b>	<b>167 551</b>	<b>1 828 690</b>	<b>505 755</b>	<b>1 079 982</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>164 263</b>	<b>-</b>	<b>421 640</b>	<b>-</b>	<b>421 640</b>
Solde de Réassurance (2017) :	2 020 136	1 210 793	403 293	5 087 938	259 447	1 305 599	356 001	2 133 501	631 601	554 459	-	-	7 723	-	11 548 906	-	11 548 906
<b>Résultat technique (2018) :</b>	<b>7 046 837</b>	<b>814 257</b>	<b>77 047</b>	<b>254 277</b>	<b>166 056</b>	<b>1 481 514</b>	<b>152 442</b>	<b>607 269</b>	<b>67 392</b>	<b>252 407</b>	<b>- 1 687 769</b>	<b>1 437 586</b>	<b>179 327</b>	<b>7 264</b>	<b>10 351 092</b>	<b>194 893</b>	<b>10 545 985</b>
Résultat technique (2017) :	9 948 831	429 056	4 443	2 125 970	14 507	924 344	196 051	332 151	35 159	189 188	2 273 272	2 148 206	162 964	28 747	13 330 155	613 530	13 943 685
<b>Variation : 2018 - 2017</b>	<b>- 2 901 994</b>	<b>385 201</b>	<b>81 490</b>	<b>- 1 871 694</b>	<b>180 563</b>	<b>557 170</b>	<b>348 493</b>	<b>275 118</b>	<b>102 551</b>	<b>- 63 219</b>	<b>585 503</b>	<b>- 710 620</b>	<b>16 364</b>	<b>36 011</b>	<b>- 2 979 063</b>	<b>- 418 637</b>	<b>- 3 397 700</b>
	-29%	90%	1834%	-88%	1245%	60%	178%	83%	-292%	-33%	26%	-33%	10%	125%	-22%	-68%	-24%
	Dim. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Perte	Aug. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Aug. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Dim. Bénéfice	Dim. Bénéfice
<b>Informations complémentaires :</b>																	
<b>Provisions pour primes non acquies à la clôture</b>	<b>22 787 620</b>	<b>1 281 450</b>	<b>74 115</b>	<b>4 997 385</b>	<b>3 055 283</b>	<b>1 631 460</b>	<b>524 480</b>	<b>1 460 548</b>	<b>132 006</b>	<b>439 521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>220 203</b>	<b>-</b>	<b>36 604 072</b>	<b>664 546</b>	<b>37 268 618</b>
Provisions pour primes non acquies à l'ouverture	21 775 588	873 767	79 353	4 023 442	2 669 968	993 146	575 467	1 479 246	154 438	309 840	-	-	205 348	-	33 139 603	577 042	33 716 646
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>	<b>82 184 343</b>	<b>2 949 964</b>	<b>433 333</b>	<b>21 179 321</b>	<b>219 557</b>	<b>11 489 352</b>	<b>273 589</b>	<b>3 957 869</b>	<b>634 162</b>	<b>634 162</b>	<b>4 000 040</b>	<b>214 189</b>	<b>666 479</b>	<b>73 009</b>	<b>128 275 207</b>	<b>778 567</b>	<b>129 053 775</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	76 131 701	2 880 929	485 809	11 583 330	290 403	4 904 051	188 975	3 783 376	542 976	4 983 983	185 122	615 066	73 230	106 648 951	718 392	107 367 343	
<b>Provision pour PB et Ristournes à la Clôture</b>	<b>3 097</b>	<b>1 228 868</b>	<b>114 613</b>	<b>104 538</b>	<b>2 745</b>	<b>8 725</b>	<b>95 322</b>	<b>132 864</b>	<b>12 847</b>	<b>85 646</b>	<b>433 596</b>	<b>30 943</b>	<b>1 093</b>	<b>-</b>	<b>2 155 631</b>	<b>-</b>	<b>2 155 631</b>
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	41 077	1 094 341	114 613	112 652	-	1 817	6 581	158 768	12 776	1 028	224 659	28 657	1 519	-	1 715 621	-	1 715 621
<b>Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provision pour Equilibrage Crédit à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	281 509	-	-	-	-	281 509	-	281 509
<b>Autres provisions techniques à la clôture :</b>	<b>3 095 015</b>	<b>2 097 468</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>77 883</b>	<b>919 664</b>	<b>-</b>	<b>3 095 015</b>	<b>-</b>	<b>3 095 015</b>
- Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	2 997 488	2 097 468	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	900 020	-	2 997 488	-	2 997 488
- Arrérages de rentes à payer	19 644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 644	-	19 644	-	19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	77 883	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 883	-	-	77 883	-	77 883
<b>Autres provisions techniques à l'ouverture :</b>	<b>2 957 604</b>	<b>1 973 154</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29 016</b>	<b>951 727</b>	<b>-</b>	<b>2 957 604</b>	<b>-</b>	<b>2 957 604</b>
- Provisions pour risques en cours	3 706	-	-	-	-	-	-	3 706	-	-	-	-	-	-	3 706	-	3 706
- Provisions mathématiques de rentes	2 905 237	1 973 154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	932 083	-	2 905 237	-	2 905 237
- Arrérages de rentes à payer	19 644	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 644	-	19 644	-	19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	29 016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29 016	-	-	29 016	-	29 016



**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs  
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2018**

Année d'inventaire	Exercice				
	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	595 608	1 295 383	270 097	653 773	1 468 238
					0
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	105 782 505	95 512 387	86 251 329	105 531 693	128 498 748
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe n°15 : Tableau de rattachement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Vie au 31/12/2018

	Rattachement	Total
Primes Acquises	PRV11	36 228 621
Charges de prestations	CHV11	<5 850 607>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<25 127 714>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>5 250 300</b>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<3 289 297>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<868 868>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;4 158 164&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	7 478 696
Participation aux Bénéfices	CHV3	<1 468 238>
<b>Solde Financier :</b>		<b>6 010 458</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<633 365>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	198 893
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	430 537
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	118 090
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>114 155</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>7 216 748</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		32 094
Montants des rachats Vie		267 248
Capitaux échus Vie		1 890 818
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		141 330 458
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		115 667 038

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Non Vie au 31/12/2018**

	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
<b>Primes acquises</b>		
Primes émises	PRNV11	119 017 385
Variation des primes non acquises	PRNV12	<3 551 972>
<b>Charges de prestations</b>		
Prestations et frais payés	CHNV11	<67 411 618>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<22 173 595>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>25 880 200</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<7 007 185>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<15 916 829>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;22 924 014&gt;</b>
Produits nets de placements	PRNT3	8 878 705
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<867 266>
<b>Solde Financier :</b>		<b>8 011 439</b>
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<30 333 414>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	10 309 312
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	12 334 475
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 267 987
<b>Solde de Réassurance :</b>		<b>&lt;421 640&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>10 545 985</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Provisions pour primes non acquises à la clôture</b>		<b>37 268 618</b>
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		33 716 646
<b>Provisions pour Sinistres à payer à la clôture</b>		<b>129 053 775</b>
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		107 367 343
<b>Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture</b>		<b>0</b>
Provision pour Equilibrage Crédit à l'Ouverture		281 510
<b>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>2 155 631</b>
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 715 621
<b>Autres provisions techniques à la clôture</b>		<b>3 095 015</b>
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 957 604

# RAPPORT GENERAL

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires**  
**Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »**  
**45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 514 314 741 dinars, des capitaux propres positifs de 123 335 404 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 318 785 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 318 598 956 dinars au regard d'un total bilan de 514 314 741 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 141 330 458 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 129 053 775 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 48 214 723 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2018 à 50 704 653 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 19 232 408 dinars, soit une dotation supplémentaire de 2 146 395 dinars par rapport à la provision constatée en 2017.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du CGA n°24/2017 en date du 29 mars 2017 fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si

des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

- **Autres obligations légales et réglementaires**

Nous attirons votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Fait à Tunis, le 15 mars 2019

Les commissaires aux comptes

**P/ GAC – CPA International**

Chiheb GHANMI

**P/ CMC – DFK International**

Mr Chérif BEN ZINA



# RAPPORT SPECIAL

## **Mesdames et Messieurs les Actionnaires**

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2018.

### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2018 s'élève à 144 680 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

### **C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 200 000 dinars payable sur douze mensualités.

- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 50 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en dinars) :

	<b>DG</b>	<b>Administrateurs</b>
	<b>Charges de l'exercice</b>	
Avantages à court terme	248 750	26 250
Jetons de présence	12 500	87 500
<b>TOTAL</b>	<b>261 250</b>	<b>113 750</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 15 mars 2019

Les commissaires aux comptes

**P/ GAC – CPA International**

Chiheb GHANMI

**P/ CMC – DFK International**

Mr Chérif BEN ZINA

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

### **BILAN CONSOLIDE**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

*(EN MILLIERS DE DINARS)*

	<i>Notes</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>1</i>	304 094	173 364
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>2</i>	248 012	178 743
Créances sur la clientèle	<i>3</i>	2 754 819	2 753 752
Portefeuille-titres commercial	<i>4</i>	6 821	2 329
Portefeuille d'investissement	<i>5</i>	429 350	674 375
Valeurs immobilisées	<i>6</i>	42 083	42 540
Actifs d'impôts différés	<i>7</i>	15 442	12 052
Autres actifs	<i>8</i>	87 290	132 780
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 887 911</b>	<b>3 969 935</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
Banque Centrale et CCP	<i>9</i>	163 419	203 040
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>10</i>	180 919	292 465
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>11</i>	2 617 887	2 398 372
Emprunts et Ressources spéciales	<i>12</i>	348 865	307 420
Autres passifs	<i>13</i>	208 597	212 123
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>3 519 687</b>	<b>3 413 420</b>
Intérêts des minoritaires dans le résultat		327	7 697
Intérêts des minoritaires dans les réserves		6 234	206 450
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>6 561</b>	<b>214 147</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</u></b>			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		210 424	203 230
Résultat consolidé		51 231	39 130
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<i>14</i>	<b>361 663</b>	<b>342 368</b>
<b>TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>		<b>3 887 911</b>	<b>3 969 935</b>

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**  
**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018**  
*(EN MILLIERS DE DINARS)*

	<i>Notes</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	<b>15</b>	1 410 898	930 861
Crédits documentaires	<b>16</b>	326 116	240 766
Actifs donnés en garantie	<b>17</b>	163 000	203 000
<b>TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 900 014</b>	<b>1 374 627</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>18</b>	114 876	130 795
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	<b>19</b>	27	27
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>114 903</b>	<b>130 822</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
Garanties reçues	<b>20</b>	2 533 170	2 032 441
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>2 533 170</b>	<b>2 032 441</b>

**ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**  
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	22	239 600	188 162
Commissions (en produits)	23	54 589	50 081
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	36 828	35 795
Revenus du portefeuille d'investissement	25	29 830	31 142
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>360 847</b>	<b>305 180</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	(120 311)	(90 573)
Commissions encourues		(9 964)	(4 811)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(267)	(302)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(130 542)</b>	<b>(95 686)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>230 305</b>	<b>209 494</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(6 997)	(13 622)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	1 270	3 051
Autres produits d'exploitation		4 127	4 176
Frais de personnel		(95 268)	(85 129)
Charges générales d'exploitation		(41 044)	(33 562)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(8 970)	(8 256)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>83 423</b>	<b>76 152</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		309	(3 650)
Impôts sur les bénéfices	29	(28 681)	(21 943)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>55 051</b>	<b>50 559</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		(3 493)	(3 732)
Intérêts des minoritaires		(327)	(7 697)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE</b>		<b>51 231</b>	<b>39 130</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>51 231</b>	<b>39 130</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION</b>	<b>30</b>	<b>2,561</b>	<b>1,956</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**  
**(EN MILLIERS DE DINARS)**

	<i>Notes</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		331 149	273 624
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(127 266)	(108 373)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		-	-
		(235)	(83)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers			
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(8 101)	(206 097)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		203 022	197 908
Acquisition / Cession des titres de placement		(3 116)	29 030
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(105 653)	(176 282)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(2 562)	18 900
Impôts sur les sociétés		(31 173)	(14 331)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		2 148	10 186
<b>Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>258 213</b>	<b>24 482</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		30 426	18 132
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		79 493	(91 195)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(4 571)	(6 145)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>105 348</b>	<b>(79 208)</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission/Rachat d'action		886	(9 868)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		37 458	19 431
Dividendes versés		(20 285)	(21 690)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		299	9419
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>18 358</b>	<b>(2 708)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		381 919	(57 434)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(136 941)	(79 507)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>30</b>	<b>244 978</b>	<b>(136 941)</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

## **GROUPE UBCI**

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

##### **1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

###### **1.1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

###### **1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés**

###### *1.2.1. Périmètre*

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

###### *1.2.2. Méthodes de consolidation*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

### *1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :*

#### *1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

#### *1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION**

### **2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

#### *2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

#### *2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle*

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### *2.1.3. Classification des engagements*

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

#### Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### Les engagements incertains (Classe 2)



Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

#### Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

#### Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

##### **2.1.4. Immobilisations données en leasing**

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère « UBCI » comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

##### **2.1.5. Provisions sur les engagements**

###### **2.1.5.1. Provisions individuelles**

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

###### *(i) Prise en compte des garanties*

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;

###### *(ii) Taux de provision*

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %

2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### **2.1.5.2. Provisions collectives**

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 2 451 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2018.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2018, à **18 114 KTND**.

### **2.1.5.3. Provisions additionnelles**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2018, s'élève à **20 556 KTND**.

#### **2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle**

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

## **2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**

### **2.3.1. Composition du portefeuille titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### **✓ Le portefeuille-titres commercial**

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

### ✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

#### **2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

#### **2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

#### **2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %

## **2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## **2.7. Provisions pour engagements de retraite**

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2018 à 11 725 KTND.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

## **2.8. Impôts sur les sociétés**

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

## B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

### 1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
UBCI	100%	100,00%	100%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI BOURSE(*)	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	15,92%	21,25%	15,92%	21,25%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	43,01%	51,81%	43,01%	51,81%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	0%	2,25%	0%	0,02%	Sortie du périmètre	Intégration globale
SALAMBO SICAV	0%	1,05%	0%	1,05%	Sortie du périmètre	Intégration globale

(\*) Suivant le procès-verbal de l'AGE tenue le 9 juin 2017, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société qui deviendra "UBCI Bourse" au lieu de "UBCI Finance"

(\*\*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2018.

### 2. Participation de BNP Paribas dans le capital de l'UBCI

Le 18 Janvier 2019, la société mère « UBCI » a été informée par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels.

A ce stade, aucun accord à caractère exclusif ou contraignant n'a été conclu par BNP Paribas.

### 3. Modification du périmètre de consolidation

La modification du périmètre de consolidation au 31 décembre 2018, par rapport à celui du 31 décembre 2017, est due à la cession par l'UBCI de la totalité des titres lui conférant des participations directes et indirectes dans les sociétés « ALYSSA SICAV » et « SALAMBO SICAV ».

De ce fait, ces dernières ne font plus partie du périmètre de consolidation.

#### 4. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2018	2017
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	20,00%	20,00%
LA NOUVELLE SOTIM	29,33%	29,33%
JINENE	19,88%	29,82%
LES PERLES DU DESERT (portage)	29,10%	29,10%
SAMOFY SERVICES (portage)	20,00%	20,00%

#### C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

##### I. ACTIFS

#### NOTE 1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 304 094 KTND contre 173 364 KTND au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Caisses	27 090	24 919
Comptes ordinaires BCT	277 004	148 445
	<b>304 094</b>	<b>173 364</b>

#### NOTE 2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 248 012 KTND contre 178 743 KTND au 31 décembre 2017 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Banque Centrale de Tunisie	137 314	127 405
Banque de dépôt	45 000	-
Avoirs chez les correspondants	65 680	51 333
Créances rattachées sur les établissements financiers	18	5
	<b>248 012</b>	<b>178 743</b>

#### NOTE 3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à un montant de 2 754 819 KTND contre 2 753 752 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 757 474	2 771 679
<i>dont leasing</i>		157 954	144 923
Comptes débiteurs de la clientèle		180 001	161 985
<b>Total brut</b>		<b>2 937 475</b>	<b>2 933 665</b>
Provisions et Agios réservés		(182 656)	(179 912)
<i>dont Agios réservés</i>		(15 960)	(16 186)
<b>Total net</b>		<b>2 754 819</b>	<b>2 753 752</b>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 501 047	2 510 504
<i>dont Leasing</i>	<i>157 954</i>	<i>144 923</i>
Autres crédits à la clientèle	67 224	71 211
Créances douteuses	184 485	182 548
Créances rattachées	4 718	7 416
	<b>2 757 474</b>	<b>2 771 679</b>

#### NOTE 4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 6 821 KTND contre 2 329 KTND au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Titres de transaction	6 284	1 535
Titres de placement	404	794
Provisions / Dépréciation titres de transactions	133	-
	<b>6 821</b>	<b>2 329</b>

#### NOTE 5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2018 à 429 350 KTND contre 674 375 KTND au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Titres de participation	37 974	213 107
Titres en portage	39	39
Titres d'investissement	376 086	444 710
Créances rattachées/ Titres d'investissement	17 756	19 007
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(2 505)	(2 488)
<b>Total Net</b>	<b>429 350</b>	<b>674 375</b>

#### NOTE 6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 42 083 KTND au 31 décembre 2018 contre 42 540 KTND au 31 décembre 2017 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Immobilisations corporelles	129 332	124 404
Immobilisations incorporelles	52 735	50 213
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>182 067</b>	<b>174 235</b>
Amortissements	(139 984)	(132 077)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>42 083</b>	<b>42 540</b>

#### NOTE 7 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 15 442 KTND au 31 décembre 2018 contre 12 052 KTND au 31 décembre 2017.

Cette variation est due principalement à l'augmentation du taux d'impôt effectif de la société mère « UBCI » en 2018.

## NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 87 290 KTND au 31 décembre 2018 contre 132 780 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Débiteurs divers	53 316	92 762
Comptes de régularisation	33 172	39 297
Comptes de Stock	530	368
Créances prises en charge par l'Etat	812	924
Charges à répartir	87	65
Provisions /autres actifs	(627)	(636)
	<u>87 290</u>	<u>132 780</u>

## 2. PASSIFS

## NOTE 9 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 163 419 KTND au 31 décembre 2018 contre 203 040 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	163 000	203 000
Dettes rattachées	419	40
	<u>163 419</u>	<u>203 040</u>

## NOTE 10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 180 919 KTND au 31 décembre 2018 contre 292 465 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Banques non-résidentes	140 047	247 157
Banques de dépôt	40 000	45 000
Organismes financiers spécialisés	7	242
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	865	66
	<u>180 919</u>	<u>292 465</u>

## NOTE 11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 617 887 KTND au 31 décembre 2018 contre un solde de 2 398 372 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes à vue	1 567 832	1 414 961
Comptes d'épargne	688 156	639 541
CAT / BC et autres produits financiers	225 647	192 402
DAT/BC échus non remboursés	3 119	6 049
Autres sommes dues à la clientèle	69 081	77 902
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	62 000	66 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 052	1 517
	<u>2 617 887</u>	<u>2 398 372</u>



## NOTE 12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 348 865 KTND au 31 décembre 2018 contre un solde de 307 420 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts Obligataires	20 525	27 741
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 893	5 056
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	14 917	21 161
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	6 629	7 886
Ligne BAD BCT	7 442	8 299
Ligne FADES BCT	12 620	12 620
Fond BNPP	52 377	65 968
Premier logement	768	171
Emprunt PROPARCO	58 822	78 464
Ligne BERD	53 236	67 883
Ligne BERD 2	89 023	-
Emprunt AFD	14 742	-
Autres fonds extérieurs	8 390	9 633
Dettes rattachées à des ressources spéciales	3 557	1 614
	<b>348 865</b>	<b>307 420</b>

## NOTE 13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 208 597 KTND au 31 décembre 2018 contre un solde de 208 597 KTND au 31 décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	32 353	22 471
Comptes de régularisation	97 714	139 909
Créditeurs divers	78 530	49 743
	<b>208 597</b>	<b>212 123</b>

## NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2018, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KTND correspondant au capital de la société mère « UBCI ». Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2018 s'élève à 358 273 KTND. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2018
UBCI	100 008	204 855			51 178	356 041
UBCI BOURSE (*)		1 439			-119	1 320
GIS		775			30	805

UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	562		-56	506
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR	499		-	499
UTP	1 336		96	1 432
SICAV HANNIBAL	233		37	270
SICAV UNIVERS	725		65	790
<b>TOTAL</b>	<b>100 008</b>	<b>210 424</b>	<b>51 231</b>	<b>361 663</b>

(\*) Suivant le procès-verbal de l'AGE tenue le 9 juin 2017, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société qui deviendra "UBCI Bourse" au lieu de "UBCI Finance"

### 3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

#### NOTE 15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2018 un montant de 1 410 898 KTND contre un solde de 930 861 KTND au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 184 931</b>	<b>755 364</b>
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>225 967</b>	<b>175 497</b>
Cautions fiscales	21 954	19 079
Cautions pour marchés	95 612	90 525
<i>En devises</i>	13 024	8 686
<i>En dinars</i>	82 588	81 839
Cautions douanières	55 220	24 805
Cautions diverses	42 593	32 599
<i>En devises</i>	30 656	19 745
<i>En dinars</i>	11 937	12 854
Obligations cautionnées	10 588	8 489
	<b>1 410 898</b>	<b>930 861</b>

#### NOTE 16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 326 116 KTND au 31 décembre 2018 contre un solde de 240 766 KTND au 31 décembre 2017. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>177 469</u>	<u>11 459</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>148 647</u>	<u>229 307</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	113 992	196 401
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	34 655	32 906
	<b>326 116</b>	<b>240 766</b>

#### NOTE 4.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2018 comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Effets finançables donnés en garantie	88 000	119 000
BTA donnés en garantie	75 000	84 000
<b>Total</b>	<b>163 000</b>	<b>203 000</b>

## NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2018 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 114 876 KTND contre 130 795 KTND au 31 décembre 2017.

## NOTE 19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<hr/>	<hr/>
	<b>27</b>	<b>27</b>

## NOTE 20 – GARANTIES REÇUES

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	151 287	165 705
Garanties reçues des banques	1 368 926	986 992
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	1 368 926	986 992
Nantissement titres	43 355	47 364
Garanties reçues de la clientèle	969 602	832 380
	<hr/>	<hr/>
	<b>2 533 170</b>	<b>2 032 441</b>

## NOTE 21 – OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2018 comme suit :

Achat au comptant	22 641 KTND
Vente au comptant	9 461 KTND

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2018 comme suit :

Achat à terme	106 382 KTND
Vente à terme	16 965 KTND

#### 4. ÉTAT DE RÉSULTAT

##### NOTE 22 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 239 600 KTND en 2018 contre un solde de 188 162 KTND en 2017. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	4 283	1 455
Produits sur opérations de crédit	224 185	175 803
Revenus assimilés	11 132	10 904
	<u>239 600</u>	<u>188 162</u>

##### NOTE 23 – COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Le solde de cette rubrique s'élève à 54 589 KTND en 2018 contre un solde de 50 081 KTND en 2017. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	42 650	40 454
Commissions de tenue de compte	5 160	3 361
Commission sur opération de change manuel	165	272
Autres commissions	6 614	5 994
	<u>54 589</u>	<u>50 081</u>

##### NOTE 24 – GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 36 828 KTND en 2018 contre un solde de 35 795 KTND en 2017 Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	52 741	44 347
Perte sur portefeuille titres commercial	(15 913)	(8 552)
	<u>36 828</u>	<u>35 795</u>

##### NOTE 25 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2018 un montant de 29 830 KTND contre 31 142 KTND en 2017 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts /titre en portage	4	5
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	28 819	28 480
Dividendes sur portefeuille participation	1 007	2 657
	<u>29 830</u>	<u>31 142</u>

##### NOTE 26 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 120 311 KTND en 2018 contre un solde de 90 573 KTND en 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
--	-------------------	-------------------

Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	22 485	12 225
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	67 639	51 033
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	20 769	16 096
Charges assimilées	9 418	11 219
	<b>120 311</b>	<b>90 573</b>

### NOTE 27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 997 KTND en 2018 contre un solde de 13 622 KTND en 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dotations aux provisions	18 360	26 415
Reprises de provisions	(12 609)	(16 004)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	24	40
Pertes sur créances irrécouvrables	301	195
Créances radiées	1 229	3 627
Récupération sur créances radiées	(308)	(651)
	<b>6 997</b>	<b>13 622</b>

### NOTE 28 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (1 270) KTND en 2018 contre un solde de (3 051) KTND en 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(2 560)	(1 960)
Reprises de provisions	46	(1 013)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	1 244	(78)
	<b>(1 270)</b>	<b>(3 051)</b>

### NOTE 29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 034 KTND en 2018 contre un solde de 21 942 KTND en 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Impôt exigible	31 611	22 905
Impôt différé	(2 930)	(963)
	<b>28 681</b>	<b>21 942</b>

### NOTE 30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2018 se présente comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat net consolidé (en KTND)	51 231	39 024
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,561	1,951

### NOTE 31 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de 244 978 KTND contre (136 941) KTND au 31 décembre 2017, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Caisse	27 090	24 919
Banque Centrale (comptes ordinaires)	277 004	148 445
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	65 680	51 333
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	137 314	127 374
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	45 000	-
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(40 000)	(45 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(163 000)	(203 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(10 104)	(15 454)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(94 006)	(225 558)
	<u>244 978</u>	<u>(136 941)</u>

### NOTE 32 – PASSIFS EVENTUELS

- Au cours de l'exercice 2018, la société mère « UBCI » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2014 à 2016.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère « UBCI » en septembre 2018 présentant un redressement de 17 832 KDT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société mère « UBCI » a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés.

À la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les chefs de redressement en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7 400 KDT.

### NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

- Les états financiers des sociétés du groupe « UBCI » sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration du 26 mars 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **1. Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 361 663 KDT, un bénéfice net de 51 231 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 244 978 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
<b>3.1 Couverture du risque de crédit</b>	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note des états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.</li><li>✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.</li></ul></li></ul>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;</li><li>- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;</li><li>- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;</li><li>- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;</li><li>- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;</li><li>- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;</li><li>- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;</li><li>- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;</li></ul>

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note 3 aux états financiers consolidés « *Créances sur la clientèle* », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2018 à 2 937 475 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 15 960 KDT et à 182 656 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### **3.2 Dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS**

#### Risque identifié :

La société mère a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatique.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2018 au niveau des « *Charges générales d'exploitation* », ainsi que des acquisitions d'immobilisations enregistrées au niveau de la Note 6 « *Valeurs immobilisées* » s'élèvent respectivement à 5 008 KDT et 1 742 KDT.

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la société mère comme des conventions

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées ;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

### 3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

#### Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2018 s'élèvent à 239 600 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## **4. Observations**

### ***4.1 Dénouement du contrôle fiscal de la société mère relatif à la période 2014-2016***

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 32 « Passifs éventuels », la société mère « UBCI » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période 2014-2016.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère « UBCI » en septembre 2018 portant sur un redressement de 17 832 KDT. Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour risque fiscal constituées à ce titre par la banque s'élèvent à 7 400 KDT.

Dans le cadre des dispositions de l'article 73 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2019, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 28 mars 2019 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 6 059 KDT et 470 KDT ;
- L'abandon total des pénalités de contrôle et de retard dont le montant s'élève à 2 300 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***4.2 Réflexion stratégique sur la participation de BNP Paribas dans le capital de l'UBCI***

Nous attirons votre attention sur le fait que la société mère « UBCI » a été informée le 18 janvier 2019 par BNP Paribas de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital de la banque qui s'élève à 50,085%. Dans ce cadre, BNP Paribas a entamé des discussions préliminaires avec des investisseurs potentiels.

A la date du présent rapport, aucun accord à caractère exclusif ou contraignant n'a été conclu par BNP Paribas.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **5. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 28 mars 2019**

**Les Commissaires aux comptes**

**Cabinet Mourad GUELLATY et Associés**

**Mourad GUELLATY**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS  
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

**Bilan consolidé  
Arrêté au 31 Décembre 2018**

(Unité : en milliers de dinars)

	<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	55 998	19 486
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	188 922	153 890
AC3	Créances sur la clientèle	3	735 619	724 486
AC4	Portefeuille titres commercial*	4	99 780	107 931
AC5	Portefeuille investissement*	5	83 614	64 040
AC6	Valeurs immobilisées	6	17 167	16 932
AC7	Autres actifs	7	24 032	14 817
	<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 205 132</b>	<b>1 101 582</b>
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	255 934	232 437
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	638 213	522 989
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	89 403	115 845
PA5	Autres passifs	11	21 917	21 205
	<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 005 467</b>	<b>892 476</b>
CP1	Capital	12	90 000	90 000
CP2	Réserves	13	54 163	54 976
CP3	Actions propres		-840	-840
CP5	Résultats reportés	14	(6 573)	(7 355)
CP6	Résultat de l'exercice	15	906	649
	<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>137 656</b>	<b>137 430</b>
	<b>Capitaux propres part des minoritaires</b>	16	<b>62 009</b>	<b>71 676</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>199 664</b>	<b>209 106</b>
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 205 132</b>	<b>1 101 582</b>

\*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

**État des engagements hors bilan consolidé**  
**Arrêté au 31/12/2018**

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2018	31/12/2017
	<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		86 785	77 971
HB2	Crédits documentaires		13 522	26 536
	<b>TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS</b>		<b>100 307</b>	<b>104 507</b>
	<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4	Engagements de financement donnés		70 882	59 516
HB5	Engagements sur titres		58 075	20 550
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>128 957</b>	<b>80 066</b>
	<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
HB6	Engagements de financement reçus		-	-
HB7	Garanties reçues		661 656	638 963
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>661 656</b>	<b>638 963</b>



**État de résultat consolidé**  
**Exercice Clos le 31 décembre 2018**

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>		<b>108 290</b>	<b>83 538</b>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	17	67 685	54 264
PR2	Commissions	18	18 045	15 312
	Gains sur opérations de change		13 366	3 489
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières*	19	5 473	5 939
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement*	20	3 721	4 534
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>		<b>52 643</b>	<b>35 153</b>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	21	51 229	34 717
CH2	Commissions encourues		1 604	187
CH3	Pertes sur portefeuille-titre commerce et opérations financières		(191)	249
	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>55645</b>	<b>48 385</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif		(12 754)	(9 314)
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(1 439)	(859)
PR7	Autres produits d'exploitation		378	123
CH6	Frais de personnel	22	(24 791)	(22 780)
CH7	Charges générales d'exploitation	23	(11 439)	(8 838)
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	24	(2 354)	(2 632)
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 248</b>	<b>4 085</b>
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 267	1 352
CH11	Impôts sur les sociétés		(49)	(1 413)
	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>4 467</b>	<b>4 024</b>
PR9/CH10	Éléments extraordinaires		-	(406)
	<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 467</b>	<b>3 618</b>
	<b>Part des minoritaires</b>		<b>3 561</b>	<b>2 969</b>
	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>906</b>	<b>649</b>

\*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

## État de flux de trésorerie consolidé Exercice Clos le 31 décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

<b>ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>Notes</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
Produits d'exploitation bancaires encaissés		107 665	82 354
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(56 847)	(31 166)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		95 584	(19 177)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		(68 370)	(47 117)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		9 448	(30 314)
Autres flux d'exploitation		(1 789)	(828)
Impôts sur les sociétés		(128)	(880)
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation</b>		<b>85 553</b>	<b>(47 128)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		255	(84)
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(3 420)	(12 867)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(6 159)	(4 653)
<b>Flux de trésorerie net affecté/ provenant des activités d'investissement</b>		<b>(9 324)</b>	<b>(17 604)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Émission D'actions (*)		(10 334)	9 687
Émission D'emprunts sur le marché public		(7 028)	10 805
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		(1 708)	(20 918)
Placements		(17 283)	(2 685)
Augmentation/diminution ressources spéciales		(375)	(15 944)
Dividendes versés / Encaissés		-	-
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>(36 729)</b>	<b>(19 055)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		39 521	(83 787)
Liquidités et équivalents en début de période		(87 212)	(3 425)
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>25</b>	<b>(47 711)</b>	<b>(87 212)</b>

(\*) : Données 2017 retraitées pour les besoins de comparabilité

## *Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2018*

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

### **I - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### **1. DATE DE CLÔTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2018.

#### **2. BASES DE MESURE**

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

#### **3. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P(C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
TunisoÉmiratie Sicav (TES)	Financier	10,87%	Filiale	Intégration globale	10,87%

- **Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES**

La Tuniso-émiratie sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

- **Forme juridique et objet des filiales :**

Filiale	Forme Juridique	Objet Social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

#### 4. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

##### 5.1- COMPTABILISATION DES PRÊTS ET REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « Agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

## **5.2-COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE LEASING**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

## **5.3-COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFÉRENTS**

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

### **• Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

### **• Titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

#### **5.4-COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFÉRENTES**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.5-EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**

##### **5.5.1-Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

### **5.5.2-Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

### **5.6-OPÉRATIONS EN DEVISES**

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité endinars tunisiens.

### **5.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

## **5. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION**

### **6.1- TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

## **6.2- SOLDES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES**

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

## **6.3-TRAITEMENT DE L'IMPÔT**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## **6. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS**

### **7.1- Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

### **7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.



## Notes explicatives

### **NOTE 1 :CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT**

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 55 998KDT contre 19 486KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Caisse	8 068	5 584
Banque Centrale de Tunisie en dinars	47 930	13 902
<b>Total</b>	<b>55 998</b>	<b>19 486</b>

### **NOTE 2 :CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 188 922 KDT contre 153 890 KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Créances sur les établissements bancaires	43 425	123 369
Créances sur les établissements financiers	145 497	30 521
<b>Total</b>	<b>188 922</b>	<b>153 890</b>

### **NOTE 3 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Au 31/12/2018, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 735 619KDT contre 724 486KDT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Comptes débiteurs	102 906	39 206
Autres concours à la clientèle	616 699	682 113
Crédits sur ressources spéciales	16 014	3 167
<b>Total</b>	<b>735 619</b>	<b>724 486</b>

### **NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL**

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 99 780 KDT fin 2018 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Titres de placement	99 780	107 931*
<b>Total</b>	<b>99 780</b>	<b>107 931</b>

(\*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

### **NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT**

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 83 614 KDT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Titres de participation	83 614	64 040*
<b>TOTAL</b>	<b>83 614</b>	<b>64 040</b>

(\*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

## NOTE 6 : VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2018 un solde net de KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	451	445
Immobilisations corporelles	16 716	16 487
<b>Total</b>	<b>17 167</b>	<b>16 932</b>

## NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2018 un solde de 24 032 KDT contre 14 817KDT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Compte d'attente et de régularisation	21 082	11 476
Autres	2 950	3 341
<b>Total</b>	<b>24 032</b>	<b>14 817</b>

## NOTE 8 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2017 et 2018 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	255 934	230 067
Créances rattachées	-	2 370
<b>Total</b>	<b>255934</b>	<b>232 437</b>

## NOTE 9: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2017 et 2018 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	363 372	323 743
Autres dépôts et avoirs	274 841	199 246
<b>Total</b>	<b>638 213</b>	<b>522 989</b>

## NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2017 et 2018 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts ressources spéciales	1 804	2 241
Autres emprunts	87 599	113 604

<b>Total</b>	<b>89 403</b>	<b>115 845</b>
--------------	---------------	----------------

#### NOTE 11 : AUTRES PASSIFS

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Provisions pour passifs et charges	1 643	2 510
Comptes attente et de régularisation	7 869	8 624
Autres	12 404	10 071
<b>Total</b>	<b>21 917</b>	<b>21 205</b>

#### NOTE 12 : CAPITAL

Au 31/12/2018, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Capital	90 000	90 000
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>

#### NOTE 13 : RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Réserves consolidées	54 163	54 976
<b>Total</b>	<b>54 163</b>	<b>54 976</b>

#### NOTE 14 : RÉSULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
BTE	(6 573)	(7 355)
<b>Total</b>	<b>(6 573)</b>	<b>(7 355)</b>

#### NOTE 15 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Intérêts majoritaires	906	649
<b>Total</b>	<b>906</b>	<b>649</b>

#### NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Réserves minoritaires	58 447	68 707

Résultats minoritaires	3 561	2 969
<b>Total</b>	<b>62 009</b>	<b>71 676</b>

#### NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Opérations avec les établissements bancaires	1 839	1 208
Opérations avec la clientèle	65 672	52 872
Autres revenus	174	184
<b>Total</b>	<b>67 685</b>	<b>54 264</b>

#### NOTE 18 : COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Commissions sur opérations bancaires	18 045	15 312
<b>Total</b>	<b>18 045</b>	<b>15 312</b>

#### NOTE 19 : GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Gains nets sur titres de transaction	4 701	5 415
Gains nets sur titres de placements (*)	772	524
<b>Total</b>	<b>5 473</b>	<b>5 939</b>

(\*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

#### NOTE 20 : REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2018 et 2017 se présentent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation*	1 542	4 215
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	2 179	319
<b>Total</b>	<b>3 721</b>	<b>4 534</b>

(\*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement au titre d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

## NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires	15 191	6 997
Opérations avec la clientèle	29 042	19 480
Emprunts et ressources spéciales	6 760	8 016
Autres intérêts et charges	236	224
<b>Total</b>	<b>51 229</b>	<b>34 717</b>

## NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2018 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	20 530	18 898
Charges sociales	4 261	3 882
<b>Total</b>	<b>24 791</b>	<b>22 780</b>

## NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2018 et 2017 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'exploitation non bancaires	2 758	2 674
Autres charges générales d'exploitation	8 681	6 164
<b>Total</b>	<b>11 439</b>	<b>8 838</b>

## NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2017 et 2018 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	2 354	2 632
<b>Total</b>	<b>2 354</b>	<b>2 632</b>

## NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de mille dinars contre - 87 212 mille dinars au 31 décembre 2017 :

Libelles	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 374	4 281
Caisse agences devises	2 694	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Prêts Interbancaires	106 932	123 369
Autres emprunts	(210 640)	(230 067)
<b>Total</b>	<b>(47 711)</b>	<b>(87 212)</b>

## Notes complémentaires

### 1. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net (en KDT)	906	649
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	906	649
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500	3 500
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>0.259</b>	<b>0,185</b>

### 2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2017	90 000	(840)	54 976	(7 355)	649	137 430
Variation des réserves consolidées	-	-	(814)	782	-	(814)
Affectation du Résultats de l'exercice n-1	-	-	-	-	(649)	133
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	906	906
<b>Soldes au 31/12/2018</b>	<b>90 000</b>	<b>(840)</b>	<b>54 162</b>	<b>(6573)</b>	<b>906</b>	<b>137 655</b>

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

## **I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### **1- Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers **Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (le « Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **137 656 KDT**, y compris la part du Groupe dans le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **906 KDT**.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats** au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

### **2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3- Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits**

#### **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 67 685 KDT et 18 045 KDT, soit 79% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2018.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 5.1 « *comptabilisation des prêts et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

### **Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### ***3-2-Classification des créances et estimation des provisions***

#### **Point clé d'audit :**

Au 31 décembre 2018, les créances nettes envers les clients s'élèvent à 735 619 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 5.1 « *comptabilisation des prêts et revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

### **Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque**

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;



- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

#### ***4- Paragraphe d'observation***

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les états financiers consolidés de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise.

#### ***5- Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.  
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2018.

**Tunis, le 22/03/2019**

### **Les Co-commissaires aux comptes**

**Cabinet Nour El Houda HENANE**  
C.N.H  
**Nour El Houda HENANE**

**Cabinet Hichem CHEKIR**  
C.H.H  
**Hichem CHEKIR**